



**CALLIAN (83) - Réalisation d'une enseigne LIDL au chemin
des Combes**

MAÎTRISE D'OUVRAGE : LIDL

CADRAGE ENVIRONNEMENTAL ET RÉGLEMENTAIRE

17 DÉCEMBRE 2019

Préambule

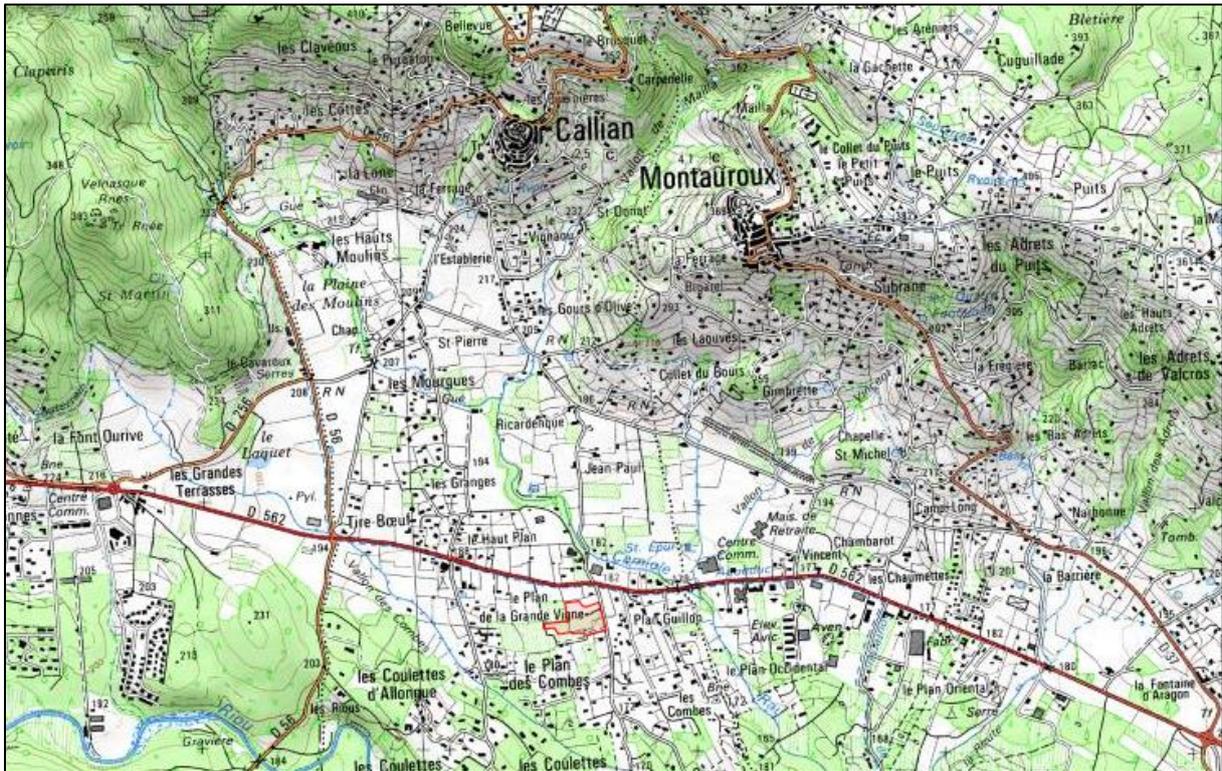
Ce document a pour objectif de présenter l'état initial de l'environnement du site localisé chemin des combes, à Callian, et permet de définir les impacts pressentis du projet. Ce document sera annexé à la demande d'examen au cas par cas afin de donner une vision claire du projet à l'autorité environnementale. Les conclusions servent également à éclairer le maître d'ouvrage sur les études environnementales à réaliser.

I- CONTEXTE DE L'OPÉRATION

1. Localisation du site de projet

La société Lidl souhaite réaliser une opération d'aménagement qui consiste en la création d'un magasin situé chemin des combes à Callian. Cette opération fera l'objet d'un aménagement d'ensemble soumis a permis de construire. Le site de projet est localisé au sud de la D562, dite route de Draguignan.

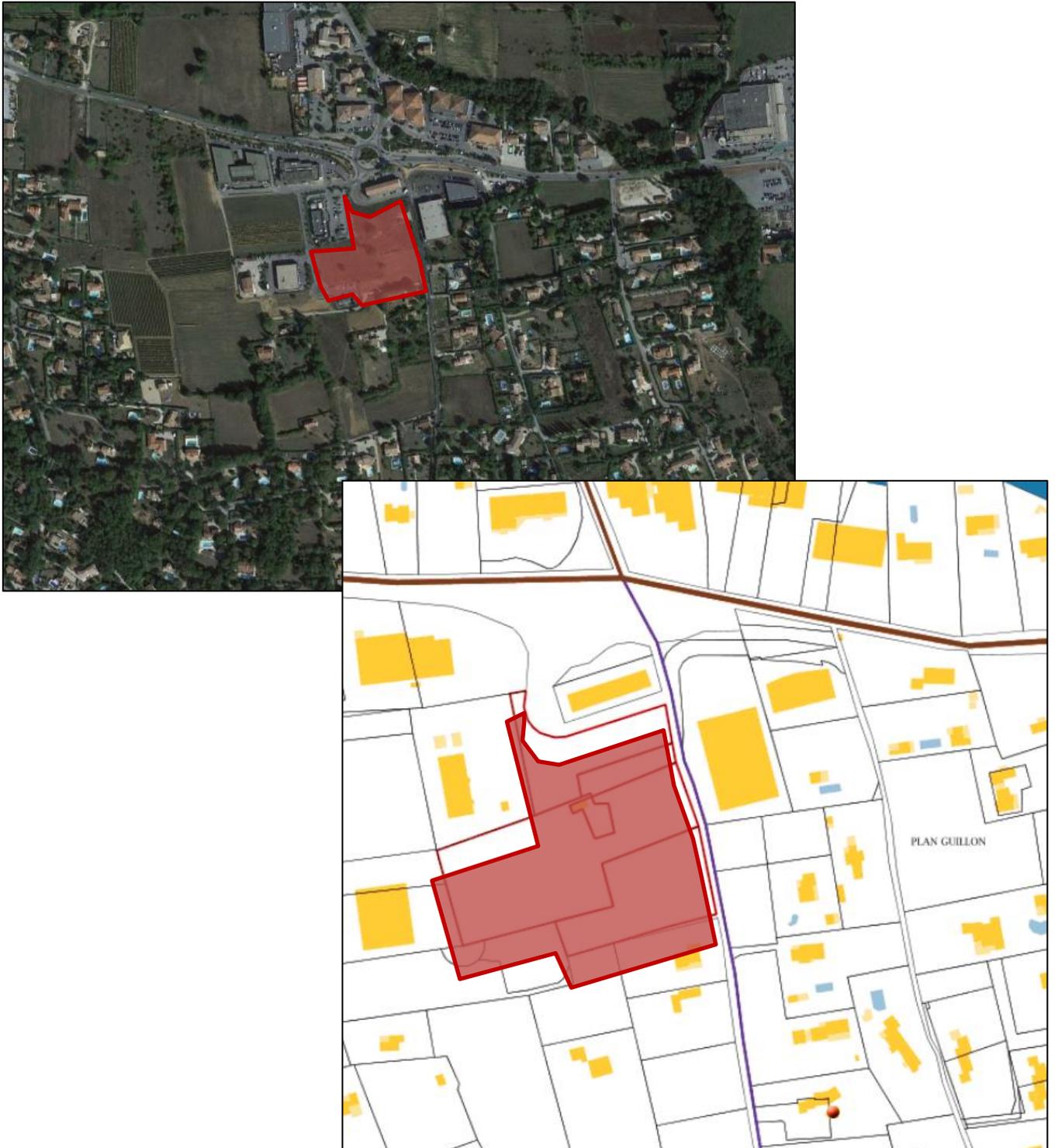
Localisation du site de projet dans la commune (site de projet en rouge)



2. L'emprise foncière

Le cad战略 environnemental suivant est réalisé sur l'emprise foncière du projet ainsi que sur son environnement proche. L'emprise du projet est localisée en section I au cad战略 et les parcelles concernées sont les parcelles 269, 270, 271, 272 et 1177. L'ensemble des parcelles forme un espace de 13139 m² selon les données du géomètre , et de 12986 m² selon les données fournies par le cad战略. Le secteur d'étude était occupé en 2008 (source Google earth) par des parcelles agricoles, non urbanisées.

Localisation du secteur d'étude et Extrait du cad战略



Présentation du site en 2008 (Source Google earth)



II- ANALYSE DU CADRE RÉGLEMENTAIRE

1. Le SCOT du Pays de Fayence

La commune de Montauroux fait partie du **Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Fayence**. **Définitivement approuvé par le conseil communautaire le 9 avril 2019, le SCOT dote les 9 communes du Pays de Fayence d'un acte fondamental, auquel leurs Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) respectifs se réfèrent.**

Le SCOT Pays de Fayence concerne 9 communes, regroupées à l'extrême est du département du Var, à la frontière avec le département des Alpes-Maritimes. IL s'agit de :

- **Tourettes**
- **Tanneron**
- **Seillans**
- **Saint-Paul-en-Forêt**
- **Montauroux**
- **Mons**
- **Fayence**
- **Callian**
- **Bagnols-en-Forêt**

Le territoire est excentré des grands centres urbains. Les communes qui composent le territoire ont su préserver leur aspect traditionnel et pittoresque du sud de la France. La plupart des communes offrent des panoramas exceptionnels sur les espaces naturels, ce qui attire de nombreux touristes en période estivale. Les communes centrales sont reliées entre elles par la route départementale D562.

Le territoire est contrasté du sud vers le nord avec une progression du relief et un affaiblissement des espaces urbains et des constructions. Montauroux, se situe à l'est du SCOT, à la frontière avec les Alpes-Maritimes. Son territoire présente un centre urbain dense, avec des espaces environnants qui tendent à être sollicités pour l'extension de l'urbanisation. Le secteur d'étude est situé dans un espace forestier, non urbanisé.

- ⇒ **Le secteur d'étude est situé en bordure de la D 562, à l'intérieur d'un espace identifié comme faisant partie de l'enveloppe urbaine. Le secteur de projet jouxte avec des espaces identifiées comme des terres agricoles structurantes (trame jaune du pays de Fayence). La délimitation de ces espaces agricoles apparait cohérente avec les données du PLU, identifiant les zones agricoles dans le zonage.**
- ⇒ **Afin de répondre aux objectifs définis par le SCOT et le DOO, le projet devra parfaire son insertion paysagère afin de préserver l'identité agricole présente aux alentours.**

Le secteur « Grande Vigne » à Callian auquel appartient le projet de Lidl fait partie le typologie « Pôle commercial » définit par le SCOT (p53 du DOO).

Typologie	Définition	Localisation
Centre Village	Noyau urbain ancien comportant une bonne polarité commerciale associant commerce et artisanat alimentaire et d'art	Fayence, Callian, Montauroux, Bagnols-en-Forêt
Centre Secondaire	Petit noyau villageois ancien associant quelques petits commerces et de l'artisanat	Seillans, Tourettes, Mons, Tanneron, Saint Paul-en-Forêt
Pôle commercial	Espace économique principalement occupé par des fonctions commerciales réalisées sous forme d'équipements	La Barrière - Montauroux Saint Vincent - Montauroux La Grande Vigne - Agora - Callian Les Terrassonnes Tourettes La Gare -Fayence

Extrait DOO du SCOT

2. Le PLU de Callian

Le PLU de la Commune de Callian a été approuvé le 23 mai 2016. Le site d'étude est localisé en zone UF au zonage.

Elle comporte un seul secteur UF. La zone correspond à des terrains spécialement aménagés en vue de recevoir des constructions ou installations à usage d'activités économiques.

Quelques dispositions du règlement pour la zone UF :

ARTICLE UF1 OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL INTERDITES

Sont interdites les occupations et utilisations du sol suivantes :

- les constructions à usage d'industrie
- les constructions destinées à l'exploitation agricole et forestière;
- les constructions nouvelles à usage d'habitation autres que celles liées au gardiennage et à la surveillance des installations;
- l'ouverture et l'exploitation de carrières ou de gravières ainsi que toute exploitation du sous-sol;
- les occupations et utilisations du sol mentionnées aux articles R111-37(Habitations légères de loisirs), R111-41(Résidences Mobiles de loisirs), R111-47(Caravanes) et R111-32 (Camping) du Code de l'Urbanisme.

ARTICLE UF 2 - OCCUPATION ET UTILISATIONS DU SOL SOUMISES À DES CONDITIONS PARTICULIERES

Prise en compte des dispositions particulières au titre de la protection contre les risques et les nuisances

Dans les secteurs concernés par divers risques ou nuisances (risques naturels, bruit,...) délimités aux documents graphiques ou en annexes du PLU, toutes les occupations et utilisations du sol non interdites à l'article 1 doivent respecter les dispositions du chapitre 6 du présent règlement. En tout état de cause, ce sont les dispositions les plus restrictives qui s'appliquent sur ledit terrain.

ARTICLE UF3 –CONDITIONS DE DESSERTE DES TERRAINS PAR LES VOIES PUBLIQUES OU PRIVEES ET D'ACCES AUX VOIES OUVERTES AU PUBLIC

Une autorisation d'urbanisme peut être refusée sur des terrains qui ne seraient pas desservis par des voies publiques ou privées dans des conditions répondant à l'importance ou à la destination des aménagements ou constructions envisagés. Un refus peut également être opposé si les accès présentent un risque pour la sécurité des usagers des voies publiques ou pour celle des personnes utilisant ces accès. Cette sécurité doit être appréciée compte tenu, notamment, de la position des accès, de leur configuration ainsi que de la nature et de l'intensité du trafic.

3.1. Définition de la desserte: Infrastructure carrossable et les aménagements latéraux (trottoirs, accotements, pistes cyclables) qui y sont liés, située hors de l'unité foncière et desservant un ou plusieurs terrains. Une desserte est une voie, pouvant être privé, ouverte à la circulation publique.

3.1.1. Conditions de desserte:

Voies existantes et voies nouvelles créées à l'occasion de la réalisation d'un projet: les terrains doivent être desservis par des voies dont les caractéristiques techniques sont suffisantes au regard de l'importance et de la nature du projet. Ces voies doivent être dimensionnées et recevoir un traitement en fonction de l'importance et de la destination des constructions qu'elles desservent sans pouvoir être inférieures à 4 mètres de large.

Elles doivent par ailleurs permettre l'approche du matériel de lutte contre l'incendie, des services de sécurité, des véhicules de ramassage des ordures ménagères et de nettoyage, permettre la desserte du terrain d'assiette du projet par les réseaux nécessaires à l'opération. Les voies en impasse de 60 ml minimum doivent comporter à leur extrémité un système permettant les manœuvres et retournement notamment des véhicules et engins de lutte contre l'incendie.

Le débouché d'une voie doit être conçu et localisé de façon à assurer la sécurité des usagers, notamment lorsqu'il se situe à moins de 25m d'un carrefour. Aux intersections, les aménagements de voie doivent assurer les conditions de sécurité et visibilité par la réalisation de pans coupés.

3.2. Définition de l'accès: L'accès correspond soit à la limite (telle que portail ou porte de garage), donnant directement sur la voie, soit à l'espace tel que porche ou portion de terrain (bande d'accès ou servitude de passage) par lesquels les véhicules ou piétons pénètrent sur le terrain d'assiette du projet depuis la voie de desserte

3.2.1. Conditions d'accès:

Tout accès, d'une largeur minimum de 4m, doit permettre d'assurer la sécurité de ses utilisateurs ainsi que celle des usagers des voies. Cette sécurité est appréciée compte tenu, notamment, de la position de l'accès (qui devra privilégier des pans coupés et un retrait), de sa configuration ainsi que de la nature et de l'intensité du trafic. Lorsque le terrain est desservi par plusieurs voies, l'accès doit être établi sur la voie où la gêne pour la circulation est moindre. L'accès à la zone UF (secteur Agora) se fera par le giratoire «Agora». Tout nouvel accès est interdit sur la RD562, exception faite pour les terrains déjà desservis par le chemin des Maures-Ouest.

Sur les terrains dont la pente est supérieure à 20%, les voies d'accès devront tenir compte des courbes de niveau et ne devront pas entraîner de mouvement de sol important. Si pour des raisons techniques et foncières, l'accès privatif ne peut s'établir parallèlement aux courbes de niveau, le tracé sera réduit au minimum, ce qui nécessitera l'implantation de la construction au plus près de la voie d'accès.

ARTICLE UF4 – CONDITIONS DE DESSERTE DES TERRAINS PAR LES RESEAUX PUBLICS D'EAU, D'ELECTRICITE ET D'ASSAINISSEMENT

4.1 -Eau

Toute construction susceptible de requérir une alimentation en eau potable doit être desservie par un réseau respectant la réglementation en vigueur relative notamment à la pression et à la qualité.

4.2 -Assainissement

4.2.1. Eaux usées – Assainissement collectif

Toute construction susceptible d'évacuer des eaux résiduaires urbaines, doit être raccordée au réseau public d'assainissement. Les caractéristiques des effluents des ICPE devront être conformes à la réglementation en vigueur. Tout rejet d'effluents domestiques ou industriels dans le réseau d'eaux pluviales est interdit.

4.2.2. Eaux pluviales

Les constructions et aménagements réalisés sur les terrains doivent garantir l'écoulement des eaux pluviales vers les réseaux publics. Ces dispositifs seront dimensionnés selon la formule suivante, établie au titre de la MISEN : Volume V = 100 L x nombre de m² imperméabilisés.

Il devra mettre en place un séparateur à hydrocarbures en sortie des voies et des parkings de sa propriété. Le séparateur à hydrocarbures assurera le traitement d'un débit de période de retour T=6 mois.

Les calculs et caractéristiques des ouvrages hydrauliques à réaliser par chaque constructeur seront définis dans chaque dossier de demande de permis de construire.

4.3 -Réseaux divers

Toute construction susceptible de requérir une alimentation en électricité doit être desservie par un réseau de capacité suffisante.

ARTICLE UF5 –SUPERFICIE MINIMALE DES TERRAINS CONSTRUCTIBLES

Non réglementé

ARTICLE UF6 - IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX VOIES ET EMPRISES PUBLIQUES

6.1. En zone UF:

Les bâtiments, sauf dispositions contraires portées aux documents graphiques doivent être implantés à:

-25m de l'axe de la RD562, distance portée à 35m pour les constructions à usage d'habitation autorisées dans la zone

-8m de l'alignement des voies secondaires

-8m de l'alignement de la voie principale au Nord et 16m au Sud, sauf au droit des parcelles I990, I 1050 où le recul est porté à de 8m à 5m, et côté Est où le recul est porté à 8m côté Sud et 5m côté Nord. Le long de la voie principale, les bâtiments présenteront au moins un point de contact sur la marge de recul.

6.2. Des implantations différentes du 6.1.peuvent être admises pour les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif ainsi que pour les extensions de bâtiments existants implantés avec des retraits différents si elles respectent: l'alignement du bâtiment principal et si elles s'inscrivent harmonieusement dans l'ordonnement de la façade sur voie.

ARTICLE UF7 -IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX LIMITES SEPARATIVES

7.1. Les bâtiments doivent respecter une distance minimale de 4m par rapport aux limites séparatives. En zone UF le long de la limite Sud, entre les points désignés par les lettres A et B sur le document graphique, cette distance ne pourra être inférieure à 6m.

7.2. Des implantations différentes du 7.1 peuvent être admises pour les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.

ARTICLE UF8 - IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS LES UNES PAR RAPPORT AUX AUTRES SUR UNE MÊME PROPRIETE

Non réglementé.

ARTICLE UF9 -EMPRISE AU SOL DES CONSTRUCTIONS

L'emprise au sol des constructions ne peut excéder 40% de la superficie des terrains.

ARTICLE UF10 - HAUTEUR MAXIMALE DES CONSTRUCTIONS

La hauteur absolue d'un bâtiment est la différence de hauteur mesurée verticalement en tout point des façades du sol naturel jusqu'au niveau de l'égout du toit. En cas d'affouillement, la mesure de la hauteur absolue est comptée à partir du terrain après travaux. En cas d'exhaussement, la mesure de la hauteur absolue est comptée à partir du terrain naturel.

10.2. La hauteur de tout bâtiment ne peut excéder: 7,50 m de hauteur absolue

ARTICLE UF11 - ASPECT EXTERIEUR DES CONSTRUCTIONS ET AMENAGEMENT DE LEURS ABORDS

Les constructions doivent s'implanter au plus près du terrain naturel sans terrassement inutile. Elles doivent contribuer à l'harmonie de leur environnement, par les bonnes proportions de leurs volumes et de leurs éléments, ainsi que par la qualité des matériaux mis en œuvre et par le choix des couleurs employées pour leur embellissement. En façade, seules sont autorisés des teintes d'enduit gris anthracite et du bardage bois. Les toitures terrasses sont autorisées dès lors qu'elles sont végétalisées. Les toitures en pentes sont soit constituées de tuiles canal de couleur terre cuite de couleur claire, soit de tuiles vieilles et de récupération. Le système consistant en sous - toiture porteuse recouverte par des tuiles canal anciennes ou vieilles artificiellement est admis à condition que la sous toiture ne soit jamais apparente et que le recouvrement normal des tuiles soit respecté.

Les couvertures en bac acier sont admises à condition que leur couleur soit gris anthracite. La signalétique de l'activité sera lisible mais discrète, en évitant le bâtiment «signal».

Les enseignes seront conçues et implantées selon les recommandations annexées au présent PLU. Les clôtures devront être végétalisées conformément aux principes décrit selon les recommandations annexées au présent PLU. Le long des voies secondaires, les clôtures seront implantées en recul de 3,50 m par rapport au bord de la voie. La hauteur maximum des clôtures est de 2 m.

Dans les secteurs soumis au risque inondation, les murs et murets sont interdits conformément aux règles édictées dans les dispositions générales. Les clôtures devront permettre un libre écoulement des eaux.

Une hauteur supérieure des clôtures n'est autorisée que:

-dans le cas de prolongement de murs de clôtures existants légalement édifiés à condition qu'ils s'harmonisent (emploi des mêmes matériaux) avec la ou les constructions existantes sur la propriété;

-pour des raisons de sécurité;

En aucun cas le grillage ne pourra reposer sur un mur

-bahut ou muret à sa jonction avec le sol.

L'ossature ne peut être constituée que de montants métalliques à section carrée, rectangulaire, ronde ou triangulaire de couleur verte et sans jambage de contreventement ou de renfort. Le scellement se fera sans fondation dépassant du sol. Le remplissage se fera avec un grillage plastifié de couleur verte à mailles rectangulaires ou carrées.

ARTICLE UF12 – OBLIGATIONS IMPOSEES AUX CONSTRUCTEURS EN MATIERE DE REALISATION D’AIRES DE STATIONNEMENT

Le stationnement des véhicules correspondant aux normes imposées pour les constructions et installations doit être assuré en dehors des voies et des aires de retournement.

12.1. Modalités de réalisation des places de stationnement

12.1.1. Modalités de calcul du nombre de places Dès lors que la norme de stationnement est exprimée par tranche (surface de plancher) ou par place, la place de stationnement est comptabilisée par tranche complète. Pour le calcul du nombre de places de stationnement réglementairement exigé, il convient d’arrondir au nombre supérieur dès que la décimale est supérieure ou égale à 5.

12.2. Normes de stationnement

	Norme imposée
Hébergement hôtelier	1 place / chambre
Bureaux	1 place / 30m ² de surface de plancher
Commerces	1 place/30m ² de surface de plancher
Artisanat et industrie	1 place/30m ² de surface de plancher
Entrepôts	1 place/400m ² de surface de plancher
Habitat	2 places par logement
Constructions et installations nécessaires aux services publics ou d’intérêt collectif	Le nombre de places de stationnement à réaliser est déterminé en tenant compte de leur nature, du taux et du rythme de leur fréquentation, de leur situation géographique au regard des parkings publics existant à proximité et de leur regroupement et du taux de foisonnement envisageable

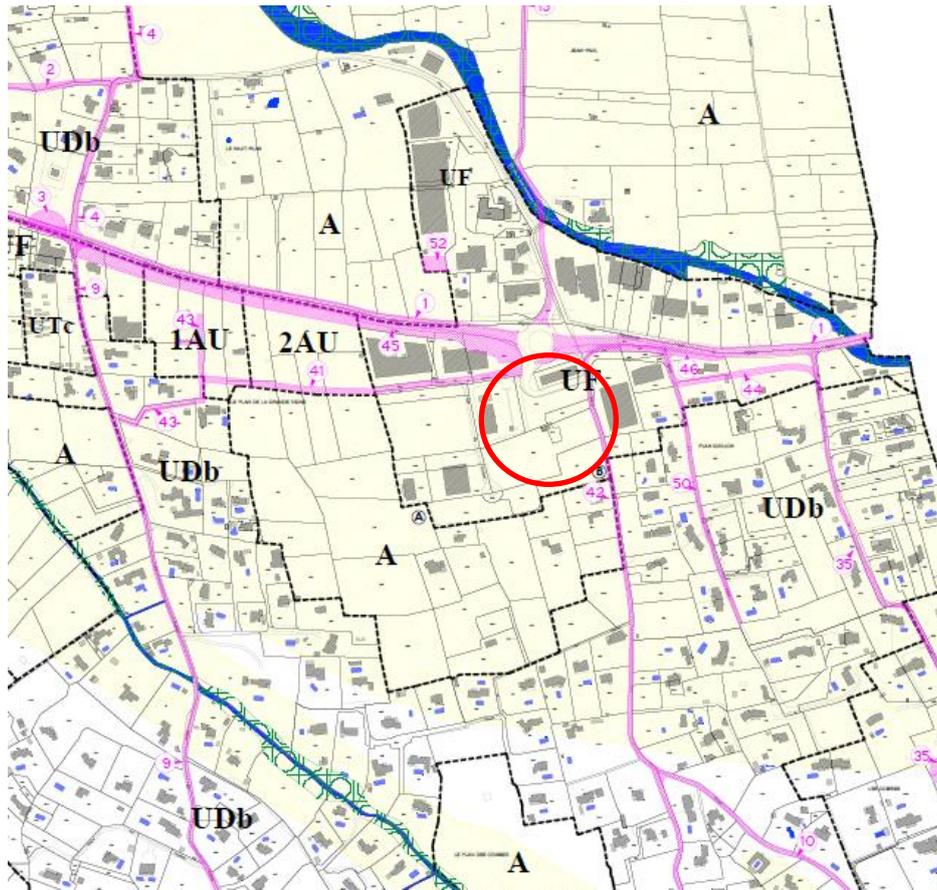
ARTICLE UF13 –OBLIGATIONS IMPOSÉES AUX CONSTRUCTEURS EN MATIERE DE REALISATION D’ESPACES LIBRES, D’AIRES DE JEUX ET DE LOISIRS, ET DE PLANTATIONS

Les surfaces libres de toute occupation devront être aménagées en s’inspirant des recommandations annexées au présent PLU. Les zones de stockage et tous dépôts ne devront pas être visibles depuis la RD562. Les aires de stationnement au sol doivent être plantées conformément aux principes d’aménagement annexés au présent PLU. La surface des espaces verts n’est pas réglementée.

ARTICLE UF14 - COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL

Non réglementé

Extrait zonage PLU et localisation du secteur d'étude



Le site de projet est en zone urbanisable du PLU et n'est pas concerné par un emplacement réservé. Le site est situé entre des espaces industriels et agricoles au sud-ouest.

Au POS le secteur était déjà en zone UF. Le projet n'est donc pas soumis à une instruction spécifique de la CDPENAF au titre de l'article L142-4 et L142-5 du code de l'environnement.

Le site d'étude est localisé dans une zone concernée par des risques naturels. (Zone dans laquelle les constructions nouvelles sont soumises à la reconnaissance des risques et à la mise en œuvre de parades adaptées. Les voies de circulation adjacentes sont concernées par des réfections de type élargissement. Le secteur d'étude est en effet localisé sur une zone de séisme modéré (3), et de retrait gonflement des argiles faible, selon la base de données géorisques.

3. Synthèse du cadre réglementaire

DOCUMENTS OU CONTRAINTES	CARACTÉRISTIQUES	LE PROJET
SCoT	SCoT	<p>Le secteur de projet se situe dans l'enveloppe urbaine de la commune de Callian et jouxte avec des espaces agricoles structurants (déterminés par le zonage du PLU en vigueur).</p> <p>Le projet devra mettre en évidence une insertion paysagère de qualité afin de préserver la transition entre le domaine urbain et les espaces agricoles identitaires de la commune.</p>
PLU	Secteur en zone UF	<p>Le projet doit être compatible avec le règlement et le zonage du PLU.</p> <p>Site non concerné par des ER mais par la réfection de voie de circulation sur le pourtour du projet (élargissement des voies notamment)</p> <p>Inclut dans une zone de risques naturels, comme les séismes (zone modérée), et les retraits gonflement des argiles (zone faibles).</p>

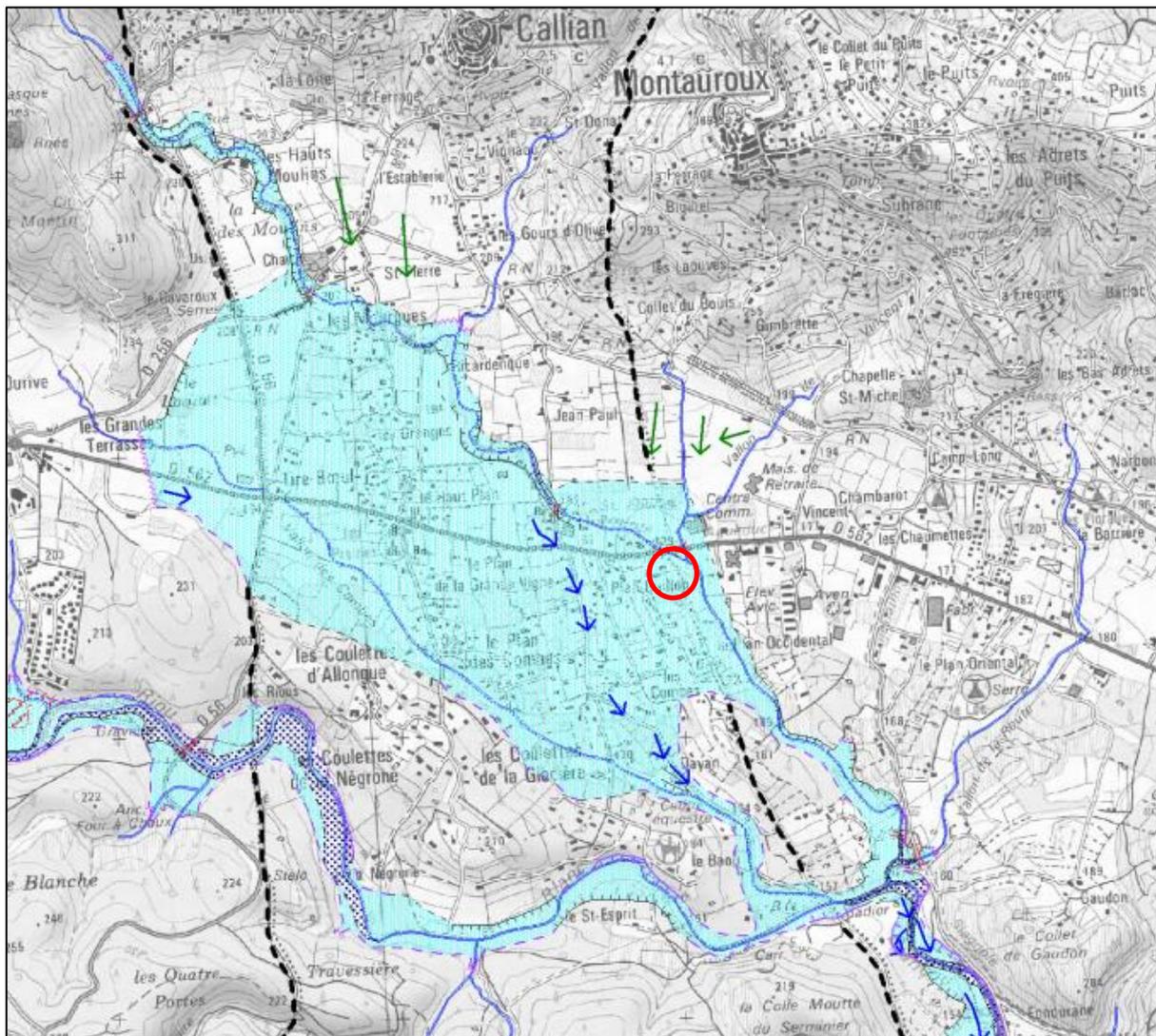
III- ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU SECTEUR DES COMBES

1. Le site face aux risques et nuisances

➤ Le risque inondation

La commune de Callian est concernée par un à un Plan d'Exposition aux Risques (PER) Inondation et Mouvement de terrain..

L'Atlas des zones inondables indique que le secteur d'étude est concerné par un aléa inondation. Il se situe dans le lit majeur ordinaire, à l'ouest de l'axe d'écoulement théorique des eaux.

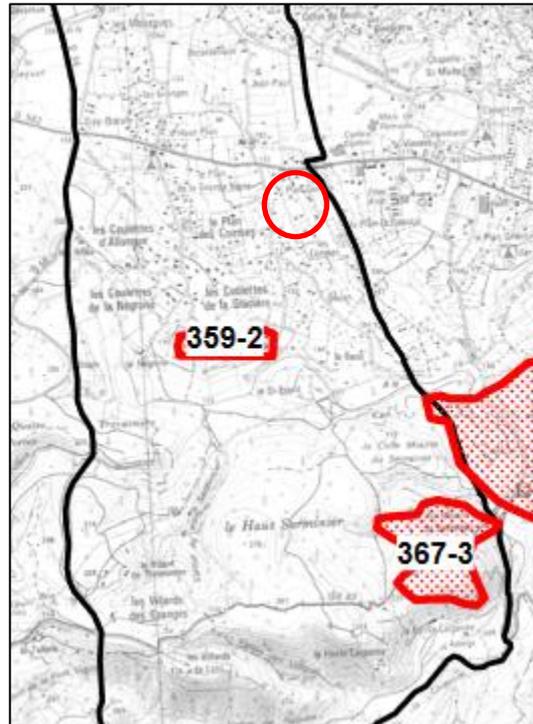


Le site de projet est localisé en quasi-totalité dans un secteur repéré dans l'atlas des zones inondables. Ce risque naturel bien présent devra être considéré dans l'aménagement de l'espace et dans le choix des constructions afin d'y palier. Cette indication était déjà présente dans le zonage du PLU présenté précédemment. De plus le projet fera l'objet d'un dossier loi sur l'eau spécifique.

➤ **Le risque incendies de forêt**

Bien que la Commune soit soumise au risque de feux de forêt, il n'y a pas eu d'incendie important à signaler jusqu'à présent. Selon les données fournies par le site du département, la commune de Callian ne dispose pas à l'heure actuelle d'un PPRIF approuvé et la carte des aléas n'est pas encore disponible.

La portion de carte ci-après montre les espaces concernés par des incendies en 2003. La base de données Prométhée recense un incendie le 22/04/2017, qui a détruit 0.2 hectares dans la commune et qui a été provoqué accidentellement par un particulier. Ce dernier ne concerne pas le site d'étude et ses environs proches.



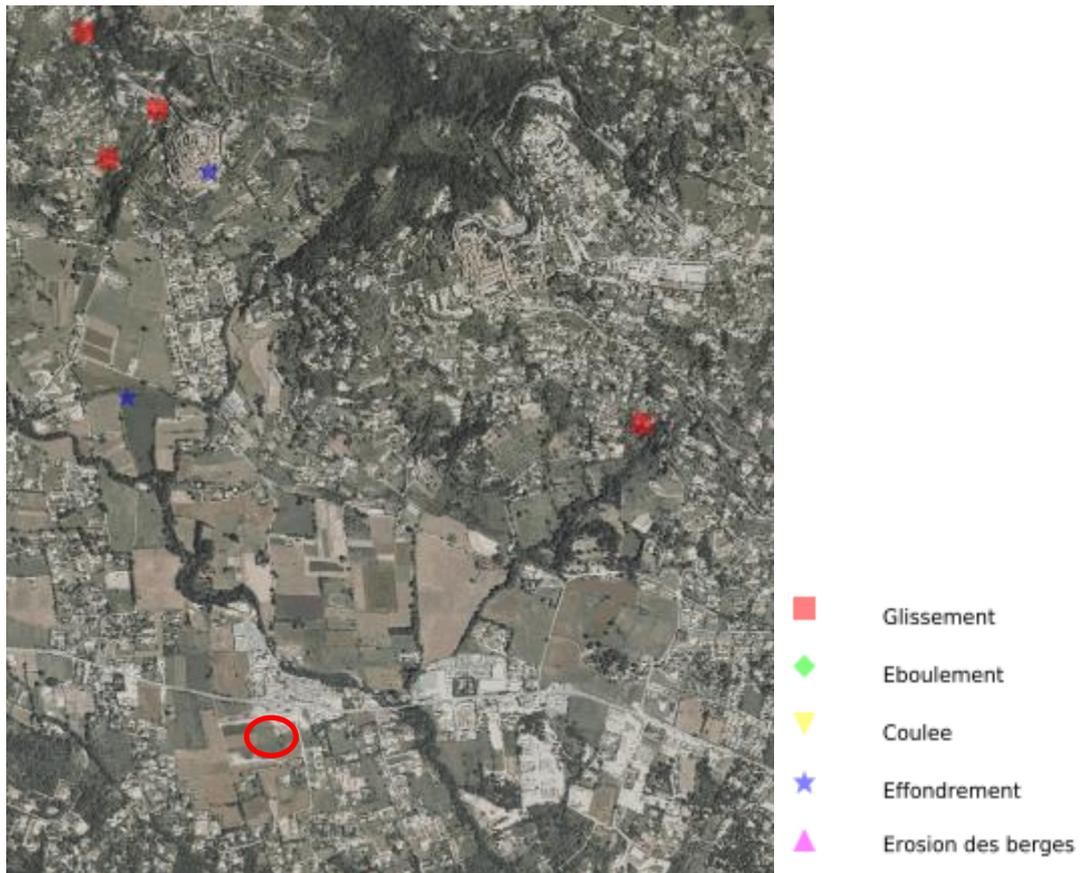
Le site de projet n'est pas localisé dans un espace forestier. Il est en bordure d'une route et enclavé entre des espaces agricoles ouverts et des zones industrielles bien aménagées et régulièrement fréquentées. Le site de projet n'apparaît donc pas exposé aux risques des feux de forêt.

➤ **Le risque mouvements de terrains**

Dans la commune de Callian, deux types de mouvements de terrain sont recensés, il s'agit des glissements et des effondrements. Aucun mouvement de terrain, n'est cependant recensé dans un rayon de 500 mètres autour du secteur d'étude comme l'atteste la carte ci-après, extraite des données fournies par le BRGM.

Le site de projet est situé en dehors d'une zone à risques.

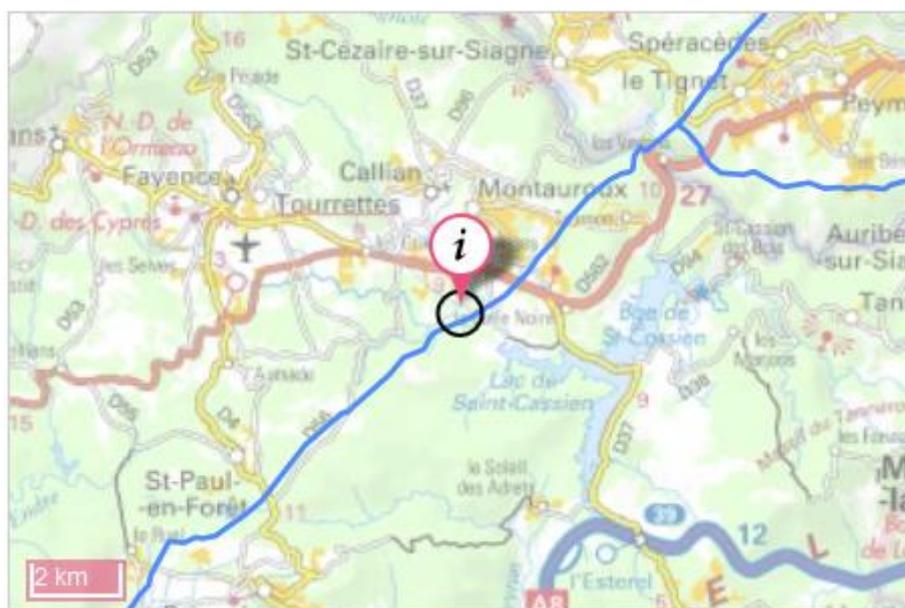
Extrait des mouvements de terrain recensés par le BGRM dans la commune de Callian



➤ **Le risque de transport de matières dangereuses**

Le risque de transport de matières dangereuses concerne, dans la commune de Callian, les oléoducs et les gazoducs. Le secteur d'étude est situé à proximité d'un gazoduc, comme l'atteste les données fournies par Géorisques.

Extrait de l'aléa transport des matières dangereuses (source Géorisques)



Le site est localisé près d'un gazoduc et est donc soumis au risque de transport de matières dangereuses.

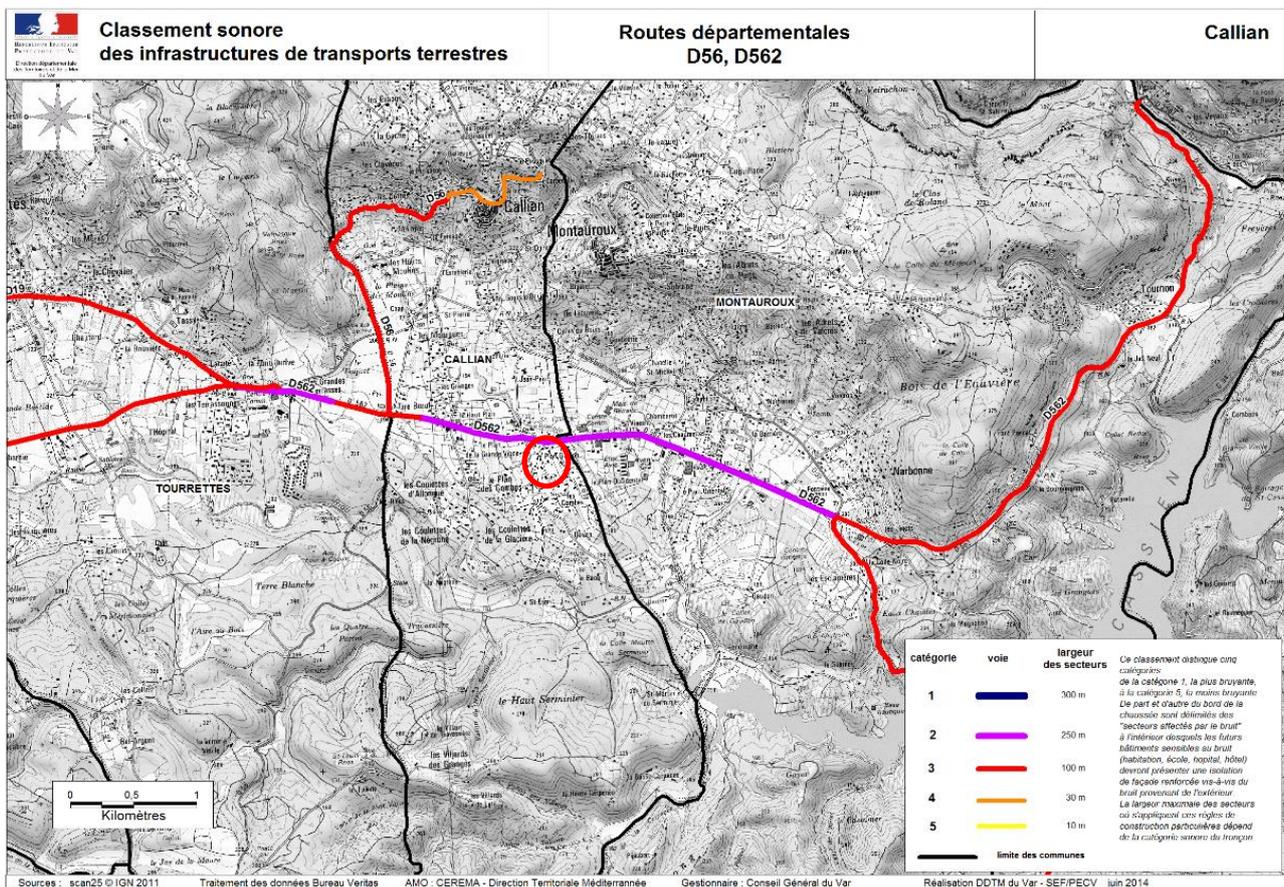
➤ Voies bruyantes

La loi Bruit (n°92-1444 du 31 décembre 1992), relative à la lutte contre le bruit a pour objet de prévenir, supprimer ou limiter les bruits susceptibles de causer un trouble excessif aux personnes, de nuire à leur santé ou de porter atteinte à l'environnement. Cette loi a mis l'accent sur la protection des riverains vis-à-vis du bruit généré par les infrastructures de transports terrestres à travers la prise en compte :

- des nuisances sonores générées par la réalisation de voies nouvelles ou la modification de voies existantes (article 12 de la loi bruit / article L571.9 du CE)
- du recensement et du classement des infrastructures de transports terrestres (article 13 de la loi bruit / article L571.10 du CE).

Plusieurs routes départementales sont recensées comme bruyantes par l'arrêté préfectoral du 1 août 2014. Il s'agit des routes départementales D56, D562. Ainsi, les quartiers situés en bordure des RD sont classés en zone de bruit.

Le site de projet est situé au sud de la D562, de classes 2 et 3.



2. Les sensibilités écologiques connues du secteur

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

Le SRCE est le document régional qui identifie les réservoirs de biodiversité et les corridors qui les relient entre eux. Ce nouvel outil co-piloté par l'État et la Région est en cours de finalisation : l'enquête publique s'est terminée en mars 2014 et a été approuvé par le Conseil Régional le 17/10/2014.

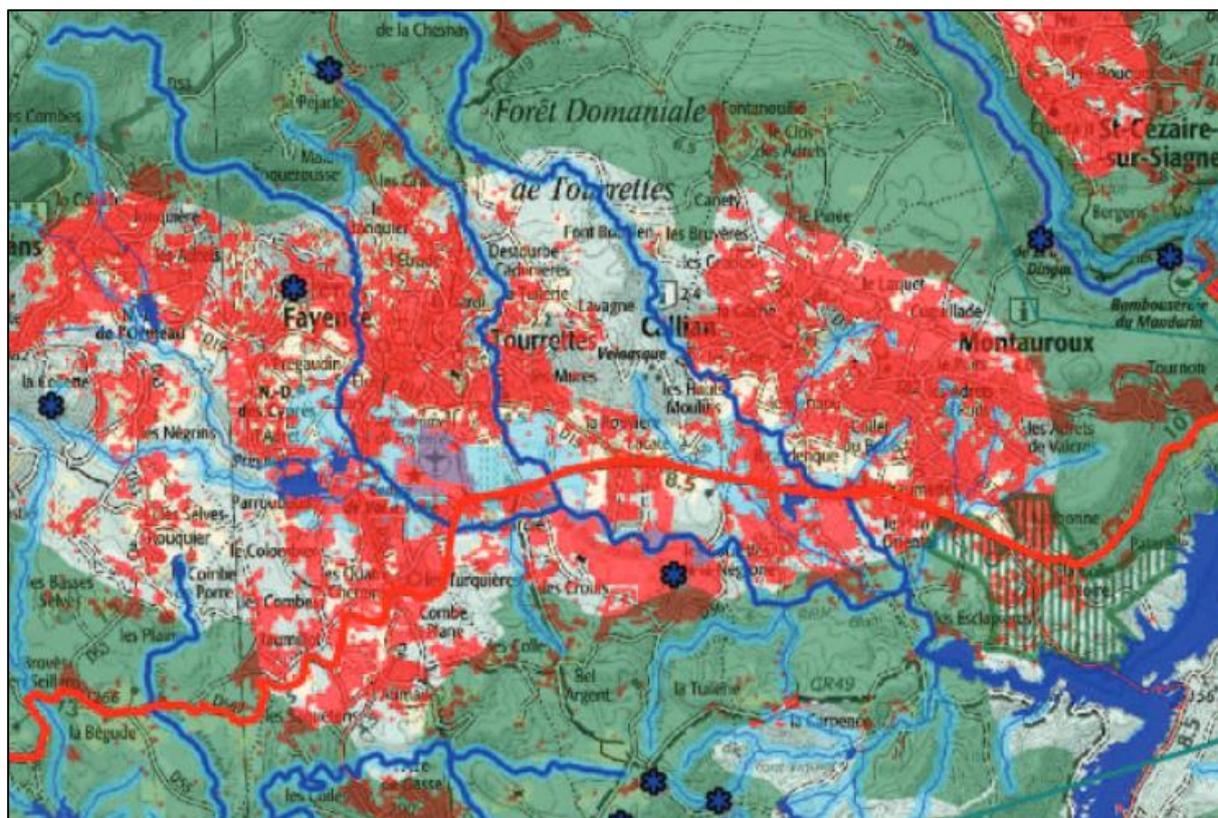
Sur la base du diagnostic, le SRCE a fixé des objectifs et des priorités d'actions.

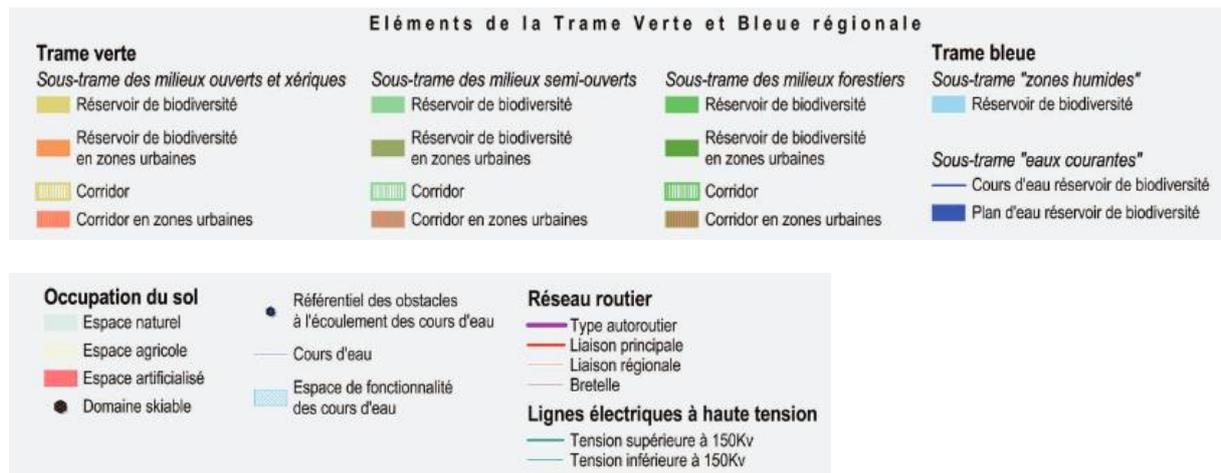
Des objectifs de remise en état ou de préservation ont été définis sur les territoires :

- les éléments de la Trame Verte et Bleue subissant une pression importante et devant faire l'objet d'une « recherche » de remise en état optimale, sur ces territoires, il s'agit de favoriser la mise en place d'actions qui participent au maximum à la remise en état de ces milieux ;
- les éléments de la Trame Verte et Bleue pour lesquels l'état de conservation des fonctionnalités écologiques est jugé meilleur (au regard des pressions) et devant faire plutôt l'objet d'une « recherche » de préservation optimale, afin de ne pas dégrader les bénéfices présents.

Le site est localisé dans une zone agricole, au sein du territoire déjà artificialisé, en bordure d'un élément fragmentant, le boulevard Léon Gambetta. Un cours d'eau réservoir de biodiversité est situé à l'ouest alors qu'un réservoir de biodiversité est présent au nord-est.

Extrait du SRCE





La cartographie suivante présente les continuités écologiques fonctionnelles par rapport au secteur d'étude telles que définies au sein du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de la région PACA.

La zone d'étude et ses secteurs connexes se situent en dehors des corridors écologiques et des réservoirs de biodiversité définis au sein du SRCE. Cependant, le secteur d'étude et ses limites proches jouxtent avec des espaces en eau et des cours d'eau.

Les inventaires de terrain ont permis de constater que le site d'étude se situe dans un espace fortement anthropisé. Le site d'étude, est enclavé entre 4 blocs d'espaces commerciaux, fortement fréquentés, ce qui limite grandement les accès au site. En d'autres termes, le site d'étude représente une sorte de dent creuse parmi l'urbanisation naissante. La présence de ce terrain vaste, anciennement Agricole, dépareille d'ailleurs avec l'environnement commercial actuel (Gifi, MacDonald, Norauto, Station de lavage, Zolpan).

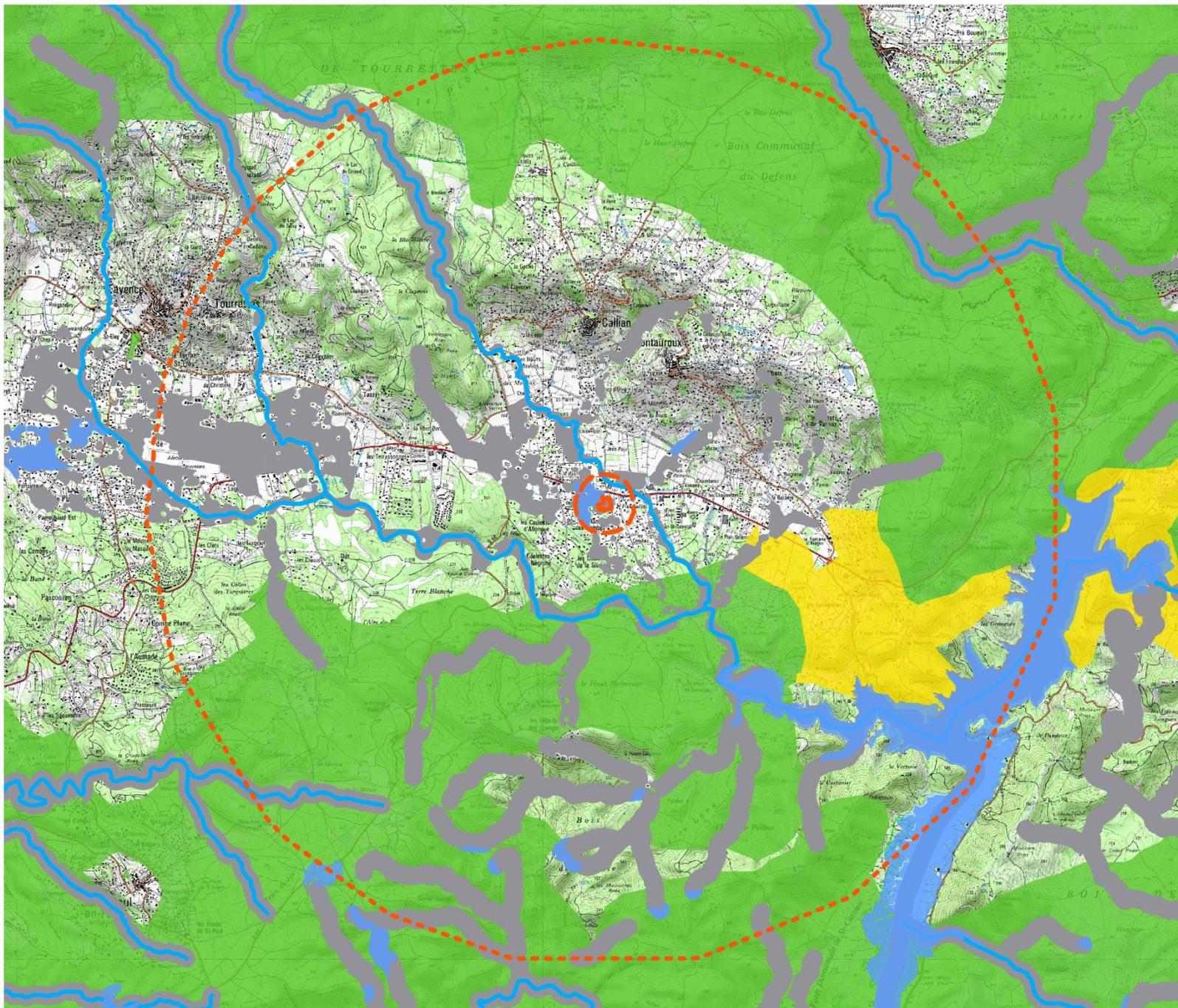
Le site est globalement ouvert : l'espace au sud apparait fauché car la végétation est pauvre et rase, contrairement au nord où l'espace s'apparente à une friche résultant d'une déprise agricole. L'espace est fortement végétalisé par des espèces rampantes comme la clématite et les ronces, qui ne facilitent pas la prospection du site.

Quelques restes de vignes sont présents dans le centre du site, tout comme quelque ligneux de type noyer, ainsi qu'un pin maritime.

Aucune clôture n'est présente dans les abords du site, sauf un garde-fou au nord, le long de la route. Le reste des obstacles linéaires.

NB : un potentiel espace en eau est mis en évidence au nord-ouest du site d'étude mais étant donné les aménagements actuels, plus aucun espace naturel à faciès « humide » n'est présent dans ce contexte.

➔ Les enjeux du projet vis-à-vis du réseau écologique et du SRCE sont considérés comme très faibles dans ce contexte



Périmètres d'étude

- Limites communales
- Secteur d'étude
- Périmètre rapproché (250 m)
- Périmètre éloigné (5 km)

SRCE

- Espaces en eau
- Cours d'eau
- Espaces de mobilité
- Corridors surfaciques
- Réservoirs de biodiversité



0 1000 2000 m



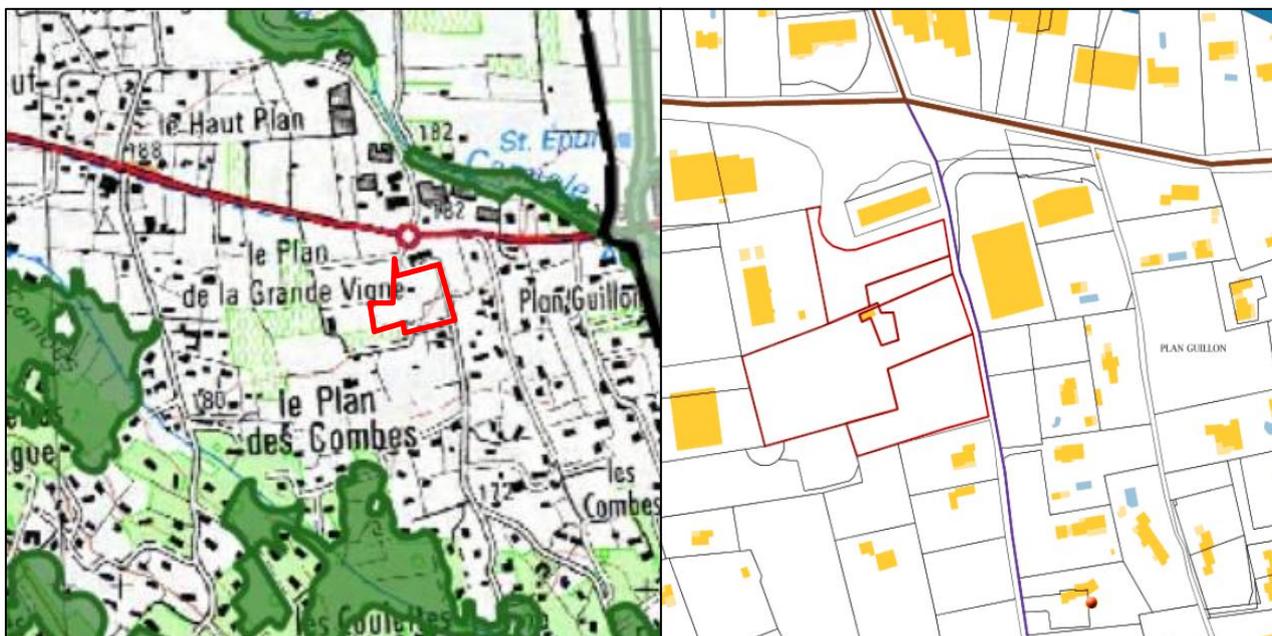
Pré diagnostic écologique

➤ Contexte du projet

La société Lidl prévoit la réalisation d'une enseigne alimentaire LIDL sur une ancienne parcelle agricole. Le bâtiment sera accompagné par une surface de stationnement des véhicules et un bassin d'infiltration des eaux pluviales. La surface de la parcelle située au chemin des combes, est de 13139 m² selon le géomètre et de 12986 m² au cadastre. Elle se localise dans le centre sud de la commune de Callian.

Le projet est soumis à examen au cas par cas pour la réalisation d'une étude d'impact au titre de la rubrique 41 (stationnement) et de l'annexe à l'article R122-2 du code de l'environnement. Selon la carte du SIG VAR, intitulée « Application du défrichement Commune de CALLIAN, le secteur d'étude ne se situe pas dans une zone soumise à défrichement. Des espaces soumis au défrichement jouxtent avec la parcelle concernée par le projet.

Situation du projet et détail des parcelles (zonage cadastral et zones soumises à défrichement)



➤ Description des périmètres d'étude

L'analyse du secteur d'étude et de ses potentielles sensibilités repose sur vision élargie de la zone de projet. Cette méthode permet de considérer l'environnement du secteur d'étude dans son ensemble de façon à considérer aussi bien les espèces faunistiques à large dispersion que les espèces faunistiques aux déplacements plus locaux. Aussi la recherche de zones naturelles à statut est primordiale. Ces données servent à comprendre dans quel contexte le secteur d'étude est inclus et quelles sont les enjeux potentiels dans son environnement proche. Les zones à statut sont aussi de très bonnes ressources bibliographiques sur le patrimoine faunistique et floristique présent dans ces espaces. Par conséquent, 3 périmètres ont été définis en fonction du type de projet de la localisation de la zone :

- **Le secteur d'étude** : c'est l'espace strictement dédié au projet. Il s'agit des limites des parcelles concernées par le projet. Les relevés floristiques se font principalement dans cet espace.
- **Le périmètre rapproché** : c'est une zone tampon, de 250 mètres ici, qui permet de prendre en compte le contexte environnemental des zones connectées au secteur d'étude. Ces espaces, après leur prise de connaissance, pourront permettre de préciser les potentielles fréquentations du secteur d'étude par rapport à la faune par exemple. Les enjeux écologiques seront donc plus précis.
- **Le périmètre éloigné**, de 5 km, est un vaste périmètre qui permet de prendre en compte les grandes entités paysagères aux environs et les espèces faunistiques à très large dispersion (oiseaux et chiroptères). Aussi, ce périmètre permettra de recenser les zones à statut, présentent dans ce rayon et potentiellement le lieu de vie d'une faune remarquable.

Période d'inventaires du pré diagnostic

Observateur	Date	Groupe observé	Conditions météorologiques
Floriane LIRAUD	29/09/2017	Faune flore	24°C Ensoleillé

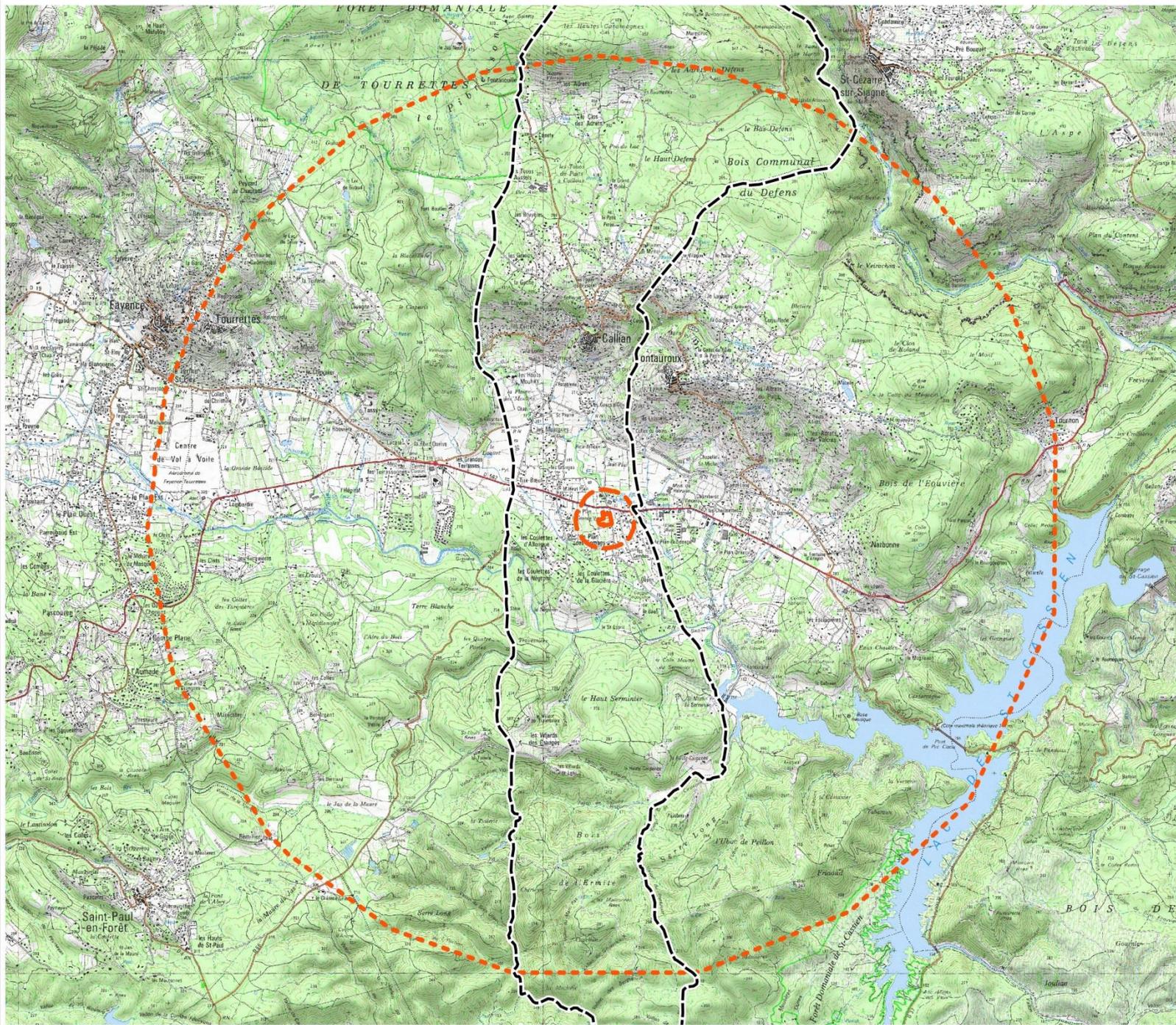
Les inventaires ont été réalisés à partir d'un transect aléatoire dans le secteur d'étude et les zones connexes. Les espèces en présence ont été notées pour la flore.

Pour la faune, les espèces directement observées comme les oiseaux ont été répertoriées alors que pour les mammifères les indices ont été recherchés.

Les espèces potentielles dans les différents types d'habitats seront exposées, notamment pour l'herpétofaune et la batrachofaune.

Le groupe des chiroptères n'a pas fait office d'inventaires nocturne dans le cadre de ce prédiagnostic. Les données communales et les fiches de zones naturelles à statut seront consultées afin de compléter les observations de terrain et de définir les enjeux écologiques au global.

Les données communales sont obtenues à partir des sites de l'INPN, Faune PACA et Silène faune-flore. Les fiches INPN de chaque zone à statut présente dans le secteur d'étude éloigné sera consultée. Dans un souci de significativité et de représentativité du milieu, seules les données datant de moins de 10 ans seront conservées. Les données antérieures à 2007 ne seront donc pas considérées.



Périmètres d'étude

-  Limites communales
-  Secteur d'étude
-  Périmètre rapproché (250 m)
-  Périmètre éloigné (5 km)



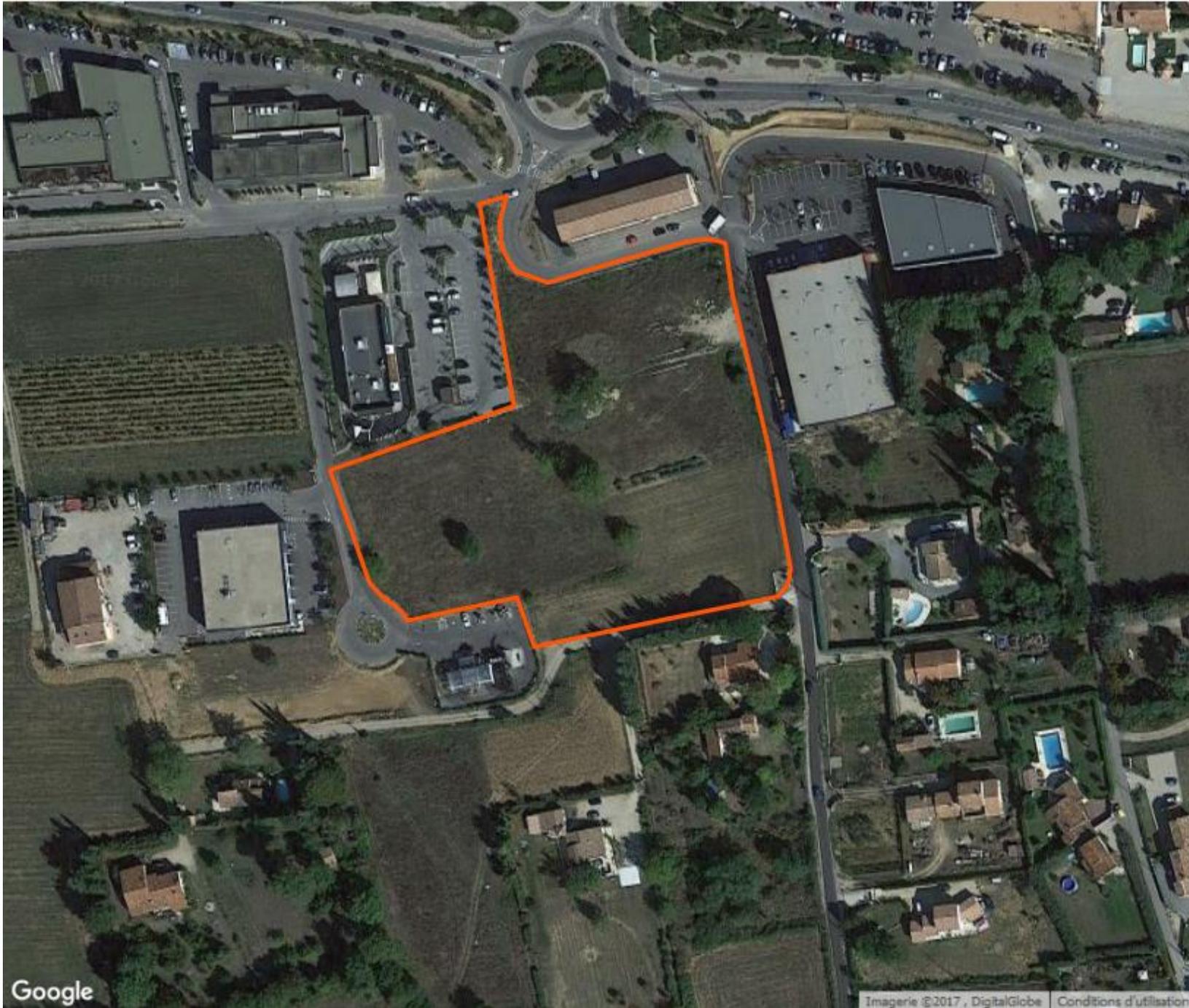
0 1000 2000 m



LIDL

Projet de construction d'une surface commerciale Lidl à Callian (83)

Secteur d'étude



Périmètres d'étude

-  Limites communales
-  Secteur d'étude



0 25 50 m



Google

Imagerie ©2017, DigitalGlobe Conditions d'utilisation

even
CONSEIL

➤ **Situation par rapport aux périmètres à statut**

- **LES ZONES D'INVENTAIRES**

ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (TYPE I ET II)

Le programme ZNIEFF a été initié par le ministère de l'Environnement en 1982. Il a pour objectif de recenser sur le territoire national tous les espaces dotés d'une richesse biologique et écologique et dans un état de conservation favorable. Le référentiel ZNIEFF est un véritable outil de connaissance. En fonction du type de ZNIEFF, il est possible de localiser les espaces à enjeux et formant de véritable réservoir de biodiversité. Bien que non soumis au statut de protection, ces espaces doivent être pris en compte dans le cadre des projets, car considérés comme des éléments centraux dans la fonctionnalité du réseau écologique. Les inventaires menés sur ces zones permettent de dresser une liste complète et à jour des espèces rares, protégées et ou déterminantes.

Deux types de zones sont définis :

- les zones de type I, caractérisées par leur intérêt biologique remarquable. Elles sont généralement de faible surface.
- les zones de type II, grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

ZONE IMPORTANTE POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX (ZICO)

Le nom de ZICO renvoie à un inventaire scientifique dressé en application d'un programme international de « Birdlife International » visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des Oiseaux sauvages.

Les ZICO sont recensées à l'échelle internationale. Pour être classé comme ZICO, un site doit remplir au moins une des conditions suivantes :

- être l'habitat d'une certaine population d'une espèce internationalement reconnue comme étant en danger ;
- être l'habitat d'un grand nombre ou d'une concentration d'Oiseaux migrateurs, d'Oiseaux côtiers ou d'Oiseaux de mer ;
- être l'habitat d'un grand nombre d'espèces au biotope restreint.

Alors que ces espaces dressent des listes d'oiseaux présents sur le site de façon permanente et / ou ponctuelle, cet espace doit tout de même permettre de conserver ces espèces. Les ZICO ont permis par la suite de retracer les périmètres des ZPS (Zones de Protection Spéciales) du réseau Natura 2000 à partir de 1991.

Les ZICO représentent en moyenne 8,1 % de la surface au sol en France.

ZNIEFF-ZICO ET ZONE DE PROJET

Le secteur d'étude **n'est inclus dans aucune zone d'inventaire.**

La ZNIEFF de type 2 la plus proche du secteur d'étude « Bois de l'Érmitte » (id MNHM 930012579), se situe à environ 1200 mètres de la limite sud du secteur d'étude

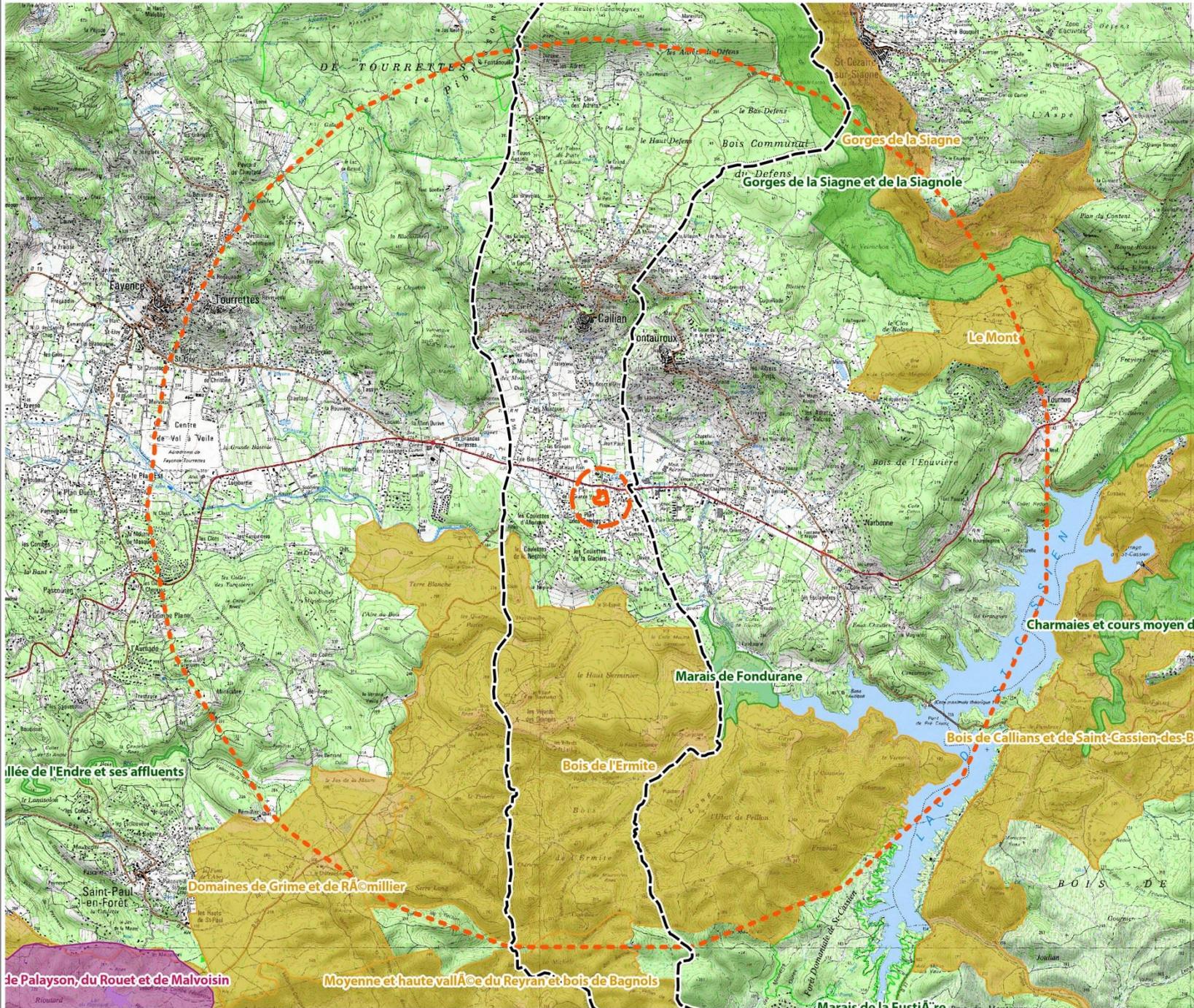
Aucune ZICO n'est recensée dans le périmètre éloigné, alors qu'il compte plusieurs ZNIEFF 1 et 2.

Le tableau ci-dessous indique les Zones d'Inventaires présentes dans le périmètre éloigné et qu'il faudra donc prendre en compte dans l'analyse des enjeux et de sa biodiversité, par rapport au secteur d'étude.

Liste des zones d'inventaires présentes dans un rayon de 5 km du secteur d'étude

ZNIEFF 2	
Id régional	NOM
06136100	Gorge de la Siagne
83145100	Domaine de Grime et de Rémilier
83146100	Moyenne et haute vallée du Reyran et bois de Bagnols
83147100	Bois de l'Érmitte
83149100	Le mont

ZNIEFF 1	
Id régional	NOM
83100132	Marais de Fondurane
83100161	Gorges de la Siagne et de la Siagnole

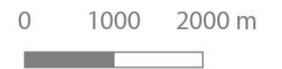


Périmètres d'étude

- Limites communales
- Secteur d'étude
- Périmètre rapproché (250 m)
- Périmètre éloigné (5 km)

Zones d'inventaires

- ZNIEFF 1
- ZNIEFF 2
- ZICO



- **LES ZONES REGLEMENTAIRES ET CONTRACTUELLES**

ARRETE DE PROTECTION DE BIOTOPE (APB)

L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) parfois improprement appelé « arrêté de biotope », est en France un arrêté pris par un préfet pour protéger un habitat naturel, ou biotope, abritant une ou plusieurs espèces animales et/ou végétales sauvages et protégées.

L'APB peut concerner un ou plusieurs biotopes sur un même site ; exemple : forêt, zone humide, dunes, landes, pelouses, mares...

L'APB promulgue l'interdiction de certaines activités susceptibles de porter atteinte à l'équilibre biologique des milieux et/ou à la survie des espèces protégées y vivant.

L'APB est proposé par l'État, en la personne du préfet et généralement étudié par les DREAL concernées et signé après avis de la commission départementale des sites, de la chambre d'agriculture, et le cas échéant du directeur de l'Agence ONF de situation si une forêt publique relevant du régime forestier est concernée. Il n'est pas soumis à enquête publique, mais un avis des conseils municipaux est systématiquement demandé bien que non obligatoire.

PARC NATUREL REGIONAL DES PREALPES D'AZUR (CONTRACTUEL)

Ce PNR a été officiellement créé le 30 mars 2012 (Parution au journal officiel du décret ministériel de classement du PNR des Préalpes d'Azur). Un PNR n'apporte aucune réglementation aux habitants, chasseurs, propriétaires ou usagers du territoire. Il a pour objectif d'aider les communes à réaliser des projets de préservation de l'environnement mais aussi de maintien de la vie dans les villages et de développement des activités économiques du territoire. Un PNR est donc un outil ayant un double objectif : la préservation et le développement. Il est porté par les collectivités locales et la Région. Un Parc National est un outil de protection porté par l'État. En général, un Parc National n'est pas habité alors qu'un PNR l'est toujours.

Le PNR est guidé par 4 axes communs aux 45 communes adhérentes, dont fait partie la commune d'Andon :

- Axe 1 – Fédérer les acteurs du territoire autour de la protection et de la gestion de l'exceptionnelle biodiversité et du paysage des Préalpes d'Azur
- Axe 2 – Permettre le développement d'un territoire exemplaire, solidaire et dynamique
- Axe 3 – Consolider l'identité du territoire par la valorisation des patrimoines
- Axe 4 – Positionner l'homme comme acteur du projet de territoire

Les principaux points forts de ce PNR sont :

- 31 270 habitants
- 88 940 hectares
- 48ème PNR de France
- 6ème PNR de PACA
- Plus de 2000 espèces végétales, soit environ 1/3 de la flore française
- 1952 cavités, 137 km de galeries souterraines
- Le « château d'eau » de la côte d'Azur
- 45 villages de caractère
- Une des plus grande zone pastorale des Alpes-Maritimes

ZONES RÈGLEMENTAIRES ET ZONE DE PROJET

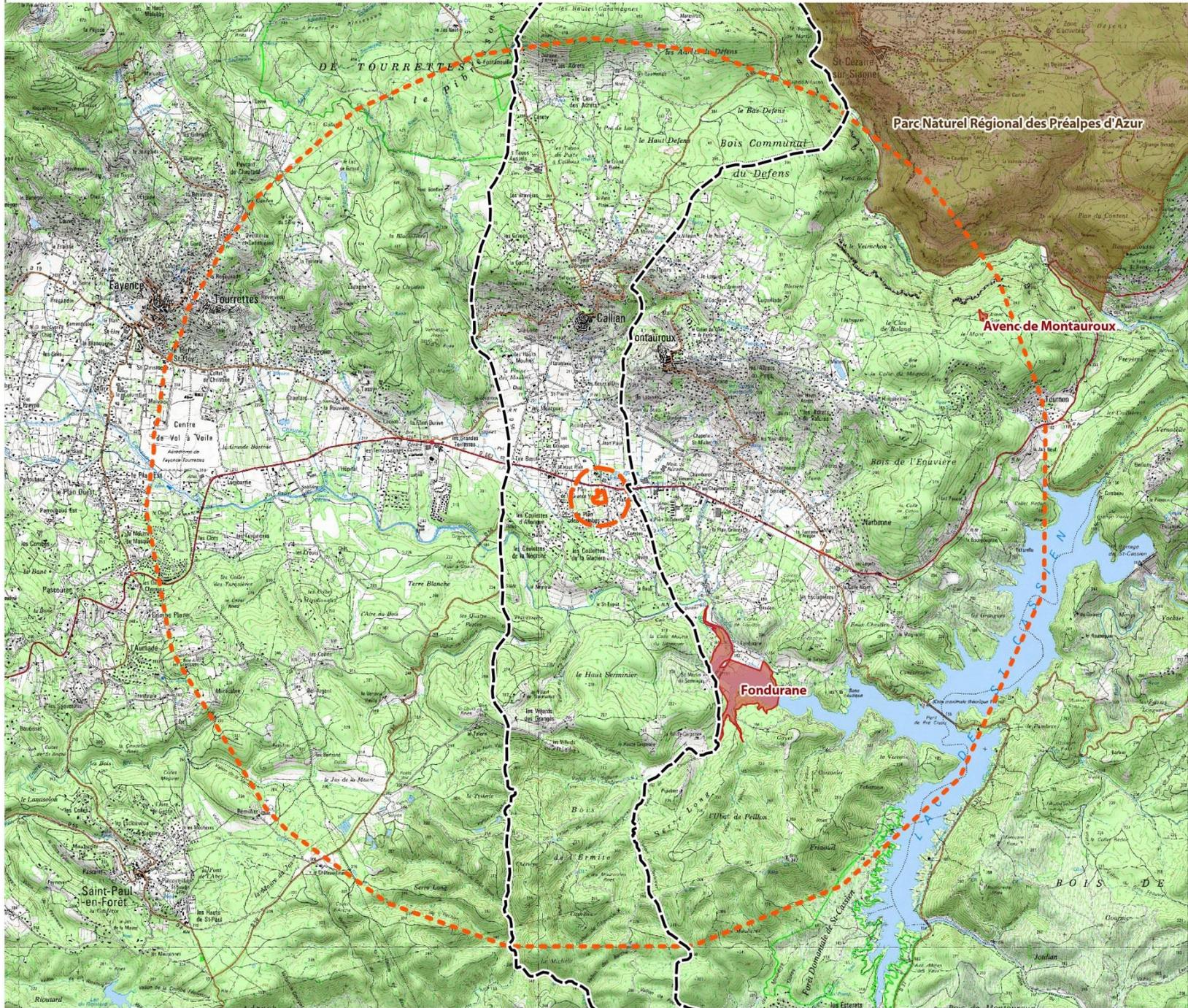
Le secteur d'étude n'est inclus dans aucune zone réglementaire ni contractuelle.

La zone réglementaire la plus proche et incluse dans le périmètre éloigné est :

- **APB : « Fondurane » situé à environ 2.2 km des limites sud du secteur d'étude.**

La zone contractuelle la plus proche et incluse dans le périmètre éloigné est :

- **PNR « des Préalpes d'Azur », situé à environ 5 km des limites est du secteur d'étude**



Périmètres d'étude

-  Limites communales
-  Secteur d'étude
-  Périmètre éloigné (5 km)
-  Périmètre rapproché (250 m)

Zones réglementaires

-  Arrêté de Protection de Biotope (APB)
-  Parc Naturel Régional (PNR)



0 1000 2000 m



- **LE RESEAU NATURA 2000**

Les zones Natura 2000 constituent un réseau de sites écologiques à l'échelle Européenne. Ces zones ont deux objectifs majeurs qui sont :

- la préservation de la diversité biologique.
- la valorisation du patrimoine naturel de nos territoires.

Les zones Natura 2000 forment un maillage qui se veut cohérent à travers toute l'Europe, afin que cette démarche favorise la bonne conservation des habitats naturels et des espèces. Les textes les plus importants qui encadrent cette initiative sont les directives « Oiseaux » (1979) et « Habitats », faune, flore (1992). Ces deux directives sont les éléments clefs de la création des zones Natura 2000.

La directive Oiseaux/ ZPS permet ainsi de :

- Répertorier les espèces et sous-espèces menacées.
- Classer à l'échelle Européenne plus de 3000 zones qui ont un intérêt particulièrement fort pour l'avifaune.
- Délimiter les Zones de Protection Spéciales (ZPS).

La directive Habitats, faune, flore/ ZSC permet quant à elle de :

- Répertorier les espèces animales, végétales qui présentent un intérêt communautaire.
- Classer à l'échelle Européenne plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales.
- Délimiter les Zones de Spéciales de Conservations (ZSC).

L'ensemble des ZSC et des ZPS forment le réseau Natura 2000.

L'extrême richesse de la biodiversité en PACA est le résultat d'une grande diversité de climat (méditerranéen à alpin), de reliefs (plaine, littoral, montagne), de territoires urbains et ruraux, de pratiques humaines traditionnelles. La région constitue un carrefour biogéographique (corridor biologique, couloirs de migration,...) de grand intérêt au niveau européen.

NATURA 2000 EN PACA

Le réseau Natura 2000 de PACA à l'ambition de refléter cette richesse et de contribuer à sa meilleure gestion. Il comprend 128 sites désignés au titre des deux directives : « Habitats » (96 pSIC, SIC ou ZSC) et « Oiseaux » (32 ZPS). Il recouvre environ 30% de la superficie régionale.

Près de 700 communes sont concernées et un grand nombre d'acteurs (élus, propriétaires, associations, particuliers, grand public, ...) sont impliqués à différents niveaux.

70% des sites Natura 2000 en PACA font à ce jour l'objet d'un document d'objectifs (DOCOB) élaboré au sein des comités de pilotage par l'intermédiaire des opérateurs locaux (collectivités, Parcs, ONF essentiellement).

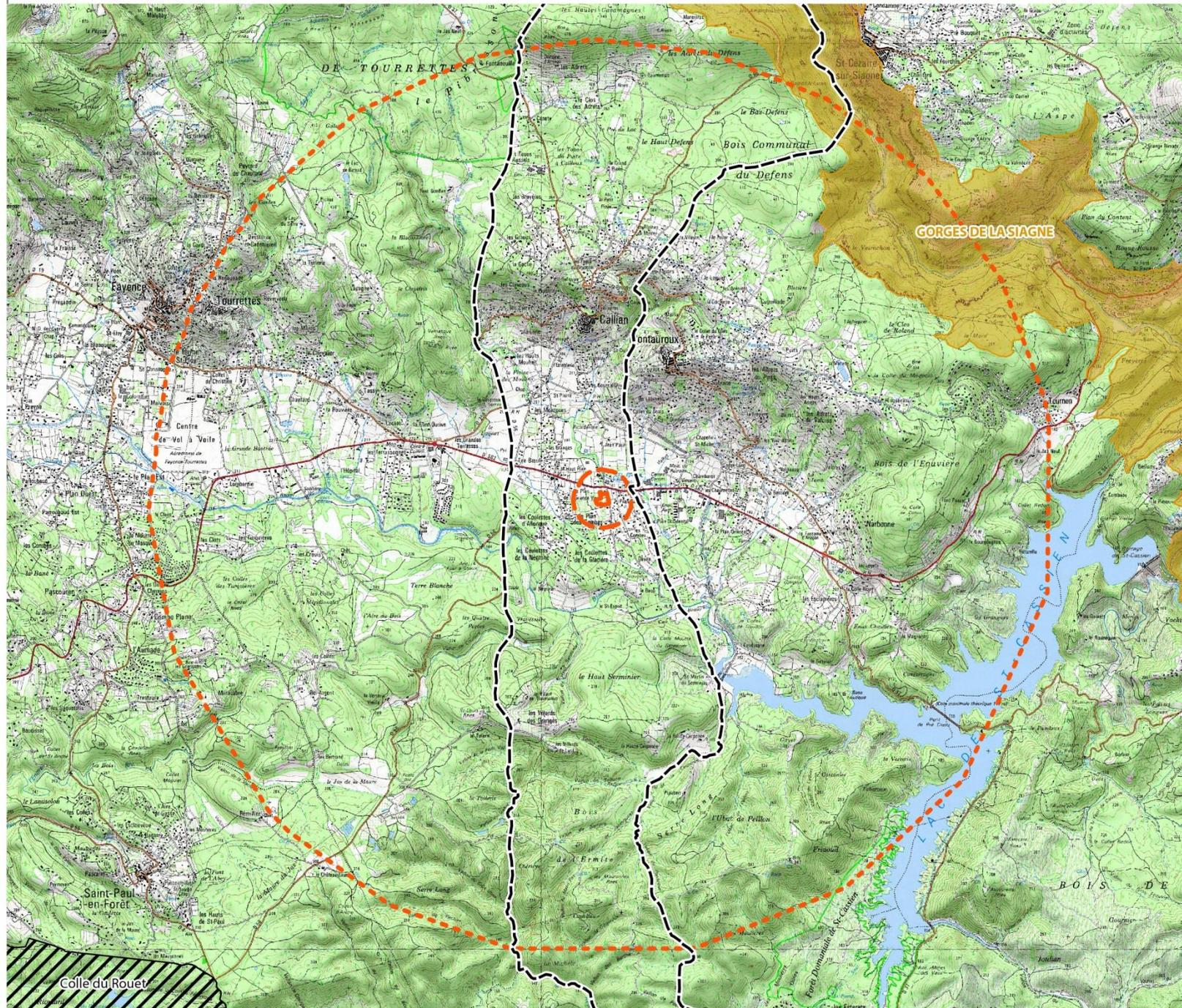
De nombreux contrats ont été signés (MAET et autres contrats Natura 2000) et les chartes, nouvel outil d'adhésion à la démarche, devront permettre de sensibiliser un maximum d'acteurs.

LE RÉSEAU NATURA 2000 ET LA ZONE DE PROJET

Le secteur d'étude n'est situé ni dans une ZPS ni dans une ZSC.

Un seul espace est situé dans le périmètre éloigné. Il s'agit de la ZSC « Gorges de la Siagne » (Id MNHM FR9301574).

Cet espace est situé à environ 4.7 km des limites nord du secteur d'étude.

**Périmètres d'étude**

-  Limites communales
-  Secteur d'étude
-  Périmètre éloigné (5 km)
-  Périmètre rapproché (250 m)

Natura 2000

-  Zone Spéciale de Conservation (ZSC)
-  Zone de Protection Spéciale (ZPS)



0 1000 2000 m



ENJEUX RELATIFS AUX ZONES NATURELLES A STATUT

Le secteur d'étude n'est inclus dans aucune zone d'inventaire. Aucune zone réglementaire, contractuelle, ni Natura 2000 n'est concernée par le secteur d'étude.

Les enjeux vis-à-vis des zones à statut sont globalement faibles. Les espaces urbains sont bien présents à proximité directe du secteur d'étude (zone urbaine, départementales, zones commerciales ...). Le secteur d'étude est entouré de voiries qui permettent de bien délimiter les espaces vis-à-vis des autres zones naturelles. En d'autres termes, l'espace d'étude apparaît déconnecté des grandes entités naturelles significatives.

➤ Occupation du sol

Le référentiel Corine Land Cover 2012, permet de cartographier les grandes entités géographiques sur le sol français. Bien que sa précision ne soit pas adaptée pour les petites échelles, il permet en amont des inventaires de terrain de prendre connaissance de l'environnement général.

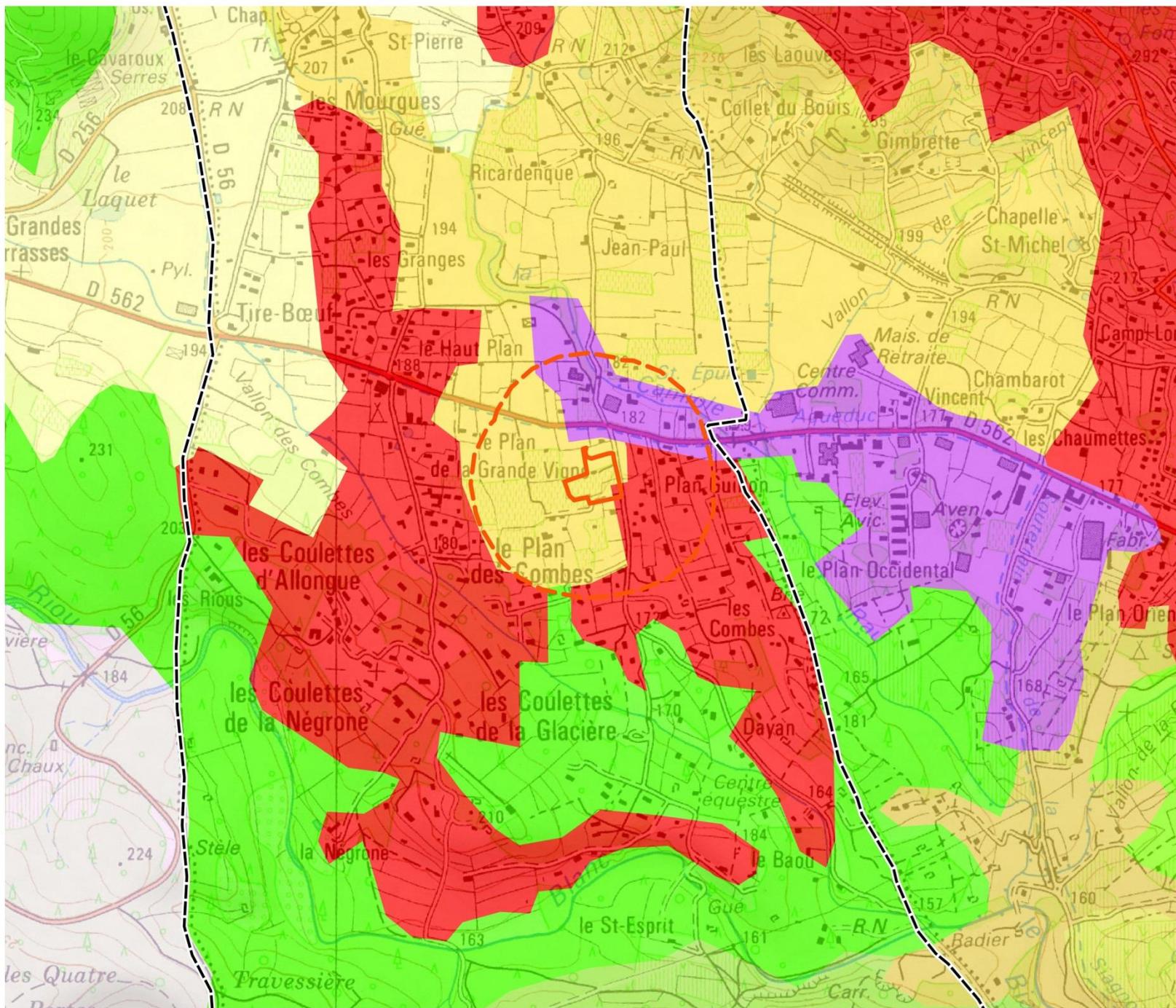
En ce qui concerne le secteur d'étude présent, ce dernier est inclus dans l'entité :

- 242 : Système culturaux et parcellaires complexes
- 112 : Tissu urbain discontinu

Le périmètre rapproché est complété par une nouvelle entité :

- 121 : Zones industrielles ou commerciales ou installations publiques
- 313 : Forêts mélangées

De façon plus générale, le secteur d'étude s'inscrit dans un contexte urbain et agricole (parcelles à la fois abandonnées et encore en activité) avec des pressions urbaines directes dans son environnement proche. L'anthropisation progressive est nettement marquée avec la présence de nombreuses surfaces commerciales. La présence de voies de circulation telles que des routes départementales, montre un fort trafic routier aux abords du secteur d'étude. Ceci s'explique notamment par le caractère attractif de la zone de commerce actuelle.



Périmètres d'étude

-  Limites communales
-  Secteur d'étude
-  Périmètre rapproché (250 m)

Occupation du sol

-  112 - Tissu urbain discontinu
-  121 - Zones industrielles ou commerciales et installations publiques
-  142 - Equipements sportifs et de loisirs
-  211 - Terres arables hors périmètres d'irrigation
-  231 - Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole
-  242 - Systèmes culturaux et parcellaires complexes
-  243 - Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
-  311 - Forêts de feuillus
-  313 - Forêts mélangées
-  323 - Végétation sclérophylle



➤ **Habitats et flore recensés dans le secteur d'Étude / Analyse bibliographique**

LES HABITATS

La détermination des différentes typologies d'habitats au sein du secteur d'étude s'appuie sur l'utilisation de référentiel reconnu. Cette méthode permet une homogénéité des appellations et la reconnaissance des habitats par toutes les professions liées.

Le référentiel EUNIS, 2013 a été utilisé. Peu à peu ce dernier prend la place de Corine Biotope, à l'échelle européenne. Dans un souci de compréhension, les codes Corine biotope seront indiqués entre parenthèse en cas de correspondance.

La cartographie des habitats a été réalisée à la suite des inventaires de terrain lors de la phase de pré diagnostic, en fonction des espèces floristiques inventoriées sur le secteur d'étude.

À partir du code EUNIS et Corine Biotope, en complément, 6 typologies d'habitats ont été déterminées. Les paragraphes suivants détaillent chaque habitat, avec des espèces végétales représentatives et des photographies prises le 29 septembre 2017, sur site.

11.5 Friches, Jachères Ou Terres Arables Récemment Abandonnées (CB 87)

La quasi-totalité du secteur d'étude est représenté par un espace ouvert de type déprise agricole, ou terre arable récemment abandonnées. En effet, des reliques de vignes (*Vitis vinifera*) et de noyer (*Juglans*) sont encore présentes dans le site de façon parsemée et isolée. Aussi, deux anciennes noues potentielles, ont été repérées dans le centre de cet espace. Plusieurs espèces ubiquistes colonisent les espaces ouverts de ce site comme par exemple, la ronce commune (*Rubus fruticosus*), la vipérine (*Echium vulgare*), la chondrille à tige de joncs (*Chondrilla juncea*), l'Héliotrope d'Europe (*Heliotropium europaeum*), le plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), la psoralée bitumineuse (*Bituminaria bituminosa*), le fenouil (*Foeniculum vulgare*), le coquelicot (*Papaver rhoeas*) ou encore la chicorée sauvage (*Cichorium intybus*).

Cette espace ne présente pas de grand intérêt écologique dans son contexte actuel mais peut être identifié comme une sorte de dent creuse, au milieu d'un vaste massif urbain.

Site d'étude, friches au sud et au nord de gauche à droite (EVEN, septembre 2017)



FB.4 Vignobles (CB 83.21)

Cet habitat n'est pas prédominant dans le secteur d'étude mais étant donné son caractère historique, il apparaît pertinent de le mettre en évidence. Une petite relique des anciens vignobles est encore présente dans le centre est du secteur d'étude. Ceci témoigne de l'ancien passé agricole de la zone, et a notamment permis de déterminer le précédent habitat plus précisément. Il se compose de vigne cultivée (*Vitis vinifera*).

Reste de Vignoble du secteur d'étude (EVEN, septembre 2017)



J6 Dépôt de déchets (CB 86.42)

Plusieurs portions du site d'étude sont occupées par des monticules de déchets provenant des constructions récentes des alentours (panneau de permis de construire, ancien lampadaire, gravats, bétons...), et d'autres déchets sont dus à des incivilités (canettes papier, emballage fast Food...).

Illustrations des différents types de déchets présents sur le site de façon éparse (EVEN, septembre 2017)



J1.1 Bâtiments résidentiels des villes et des centres villes (CB 86.1)

Les environs directs du secteur d'étude sont occupés dans la partie sud par des pavillons, des espaces résidentiels et des villas. Ces espaces sont privatisés et clôturés par des haies végétales. La plupart des haies sont de type monospécifiques et composées d'espèces végétales communes comme des cyprès de Provence (*Cupressus sempervirens*), des thuyas (*Thuja*) et des lauriers haies (*Prunus laurocerasus*).

Haie végétale monospécifique séparant un pavillon du secteur d'étude au sud (EVEN, septembre 2017)



J4.2 Réseaux routiers

Le secteur d'étude est situé en bordure directe d'une des voies les plus circulées de Callian : le D955. Cette voie est bruyante et classé dans la catégorie 3. En plus, elle est concernée par le transport des matières dangereuses. Les inventaires de terrain ont permis de se rendre compte de la nuisance sonore dont est responsable cette voie de circulation. La forte concentration de commerces dédiés au grand public (**J1.41 Unités commerciales urbaines et suburbaines**) provoque des affluences importantes dans cette zone commerciale. La diversité des commerces (restauration, décoration, habillement, automobile), implique des fréquentations continues tout au long de la journée. D'autre part, les riverains habitant au sud-ouest et au sud du secteur d'étude doivent emprunter cet axe de circulation pour se rendre chez eux.

Voirie en bordure du secteur d'étude (EVEN, septembre 2017)



FA Haies :

Les haies végétales ne sont pas prédominantes dans le secteur d'étude pour ne pas dire inexistante. Deux haies végétales ont été recensées dans le sud (précédemment évoquée) et dans le sud-est, faisant office de séparation avant la station de lavage. Ce sont des haies végétales monospécifiques, agrémentées d'espèces végétales ornementales et entretenues.

Haie végétale monospécifique présente au sud-est du secteur d'étude (EVEN, septembre 2017)



**Périmètres d'étude** Secteur d'étude**Habitats** Barrière Haie végétale Muret FB.4 Vignobles (CB 83.21) I1.5 Friches, Jachères Ou Terres Arables Récemment Abandonnées (CB 87) J1.1 Bâtiments résidentiels des villes et des centres villes (CB 86.1) J1.41 Unités commerciales urbaines et suburbaines J4.2 Réseaux routiers J6 Dépôt de déchets (CB 86.42) Noyer isolé Pin pignon isolé Terres agricoles

0 25 50 m

LA FLORE

➤ Méthodologie de recherche de données

Afin de récolter les données de flore, les bases de données communales ont été consultées pour la commune de Callian. Les bases de données considérées comme valides sont : l'INPN et Silène flore (CBMP). Les espèces protégées sur le territoire national et / ou régional sont recherchées et mises en évidence. Enfin, les données géo référencées par Silène flore sont extraites et mises en page afin de les confronter au secteur d'étude.

Dans un souci de significativité, seules les données datant de moins de 10 ans sont conservées. Les données antérieures à 2007 ne sont donc pas considérées.

➤ Données de Silène flore

Les données du Conservatoire Botanique de Porquerolles recensent la présence de 434 espèces floristiques au sein de la commune de Callian. Sur la totalité **5 espèces sont protégées** à l'échelle **nationale**. Il s'agit :

Liste des espèces floristiques protégées sur le territoire national et recensées dans la commune de Callian

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Date de dernière obs.
<i>Chamaerops humilis</i> L., 1753	Chamaerops nain, Doum, Palmier nain	11/11/2011
<i>Isoetes duriei</i> Bory, 1844	Isoète de Durieu	25/01/2014
<i>Quercus crenata</i> Lam., 1785	Faux chêne-liège	26/01/2014
<i>Serapias neglecta</i> De Not., 1844	Sérapias négligé	08/05/2010
<i>Spiranthes aestivalis</i> (Poir.) Rich., 1817	Spiranthe d'été	03/11/2013

Ces 5 espèces sont inscrites sur la liste des espèces végétales protégées sur le territoire national. (Article 1, Arrêté modifié du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire).

La base de données Silène Flore recense aussi la présence de **8 espèces floristiques protégées sur le territoire régional**. (Arrêté interministériel du 9 mai 1994 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Provence-Alpes-Côte-D'azur)

Liste des espèces végétales protégées sur le territoire national et recensées dans la commune de Callian

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Date de dernière obs.
<i>Asplenium obovatum</i> subsp. <i>lanceolatum</i> (Fiori) P.Silva, 1951	Asplenium de Billot	27/11/2011
<i>Notholaena marantae</i> (L.) Desv., 1813	Cheilanthes de Maranta	02/10/2011
<i>Cleistogenes serotina</i> (L.) Keng, 1934	Cleistogène tardif	27/11/2011
<i>Medicago sativa</i> subsp. <i>glomerata</i> (Balb.) Rouy, 1899	Luzerne en forme de pelote	12/08/2011
<i>Carex olbiensis</i> Jord., 1846	Laïche d'Hyères	01/05/2017
<i>Ophrys provincialis</i> (Baumann & Künkele) Paulus, 1988	Ophrys de Provence	05/05/2017
<i>Polystichum setiferum</i> (Forssk.) T.Moore ex Woyn., 1913	Scolopendre officinale	01/05/2017
<i>Viola jordanii</i> Hanry, 1853	Violette de Jordan	19/04/2009

Aucune de ces données n'est recensée dans le secteur d'étude, à ce jour.

➤ Données de l'INPN

Les données de la base de données communale de l'INPN recense la présence de 284 espèces végétales sur la commune de Callian.

Sur la totalité, **7 espèces sont protégées** à l'échelle nationale (Arrêté modifié du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire Article 1 2 et 3). Il s'agit,

Liste des espèces végétales protégées sur le territoire national et recensées dans la commune de Callian

Nom valide	Nom vernaculaire	Protection
<i>Chamaerops humilis</i> L., 1753	Chamaerops nain, Doum, Palmier nain	Article 1
<i>Isoetes duriei</i> Bory, 1844	Isoète de Durieu	Article 1
<i>Ophrys bertolonii</i> subsp. <i>bertolonii</i> Moretti, 1823	Ophrys de Bertoloni	Article 1
<i>Quercus crenata</i> Lam., 1785	Faux chêne-liège	Article 1
<i>Serapias neglecta</i> De Not., 1844	Sérapias négligé	Article 1
<i>Spiranthes aestivalis</i> (Poir.) Rich., 1817	Spiranthe d'été	Article 1
<i>Nerium oleander</i>	Laurier rose	Article 2-3

La base de données communale de l'INPN recense aussi la présence de **8 espèces végétales protégées sur le territoire régional. (Arrêté interministériel du 9 mai 1994 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Provence-Alpes-Côte-D'azur)**

Liste des espèces végétales protégées sur le territoire régional et recensées dans la commune de Callian

Nom valide	Nom vernaculaire	Protection
<i>Asplenium scolopendrium</i> L., 1753	Scolopendre, Scolopendre officinale	Article 1
<i>Carex olbiensis</i> Jord., 1846	Laïche d'Hyères	Article 1
<i>Circaea lutetiana</i> L., 1753	Circée de Paris, Circée commune	Article 1
<i>Geranium lanuginosum</i> Lam., 1788	Géranium laineux	Article 1
<i>Ophrys provincialis</i> (Baumann & Künkele) Paulus, 1988	Ophrys de Provence	Article 1
<i>Paragymnopteris marantae</i> (L.) K.H.Shing, 1994	Cheilanthes de Maranta	Article 1
<i>Polystichum setiferum</i> (Forssk.) T.Moore ex Woyn., 1913	Polystic à frondes soyeuses, Fougère des fleuristes, <i>Aspidium</i> à cils raides	Article 1
<i>Viola jordanii</i> Harry, 1853	Violette de Jordan	Article 1

La base de données de l'INPN ne fournit pas de données géoréférencées.

Les données fournies par ces deux bases données permettent de centrer les espèces potentielles sur le site lors des inventaires de terrain en fonction de leurs besoins écologiques.

Selon les cartes ci-après, aucune espèce végétale, protégée au niveau nationale et / ou régionale n'a été observée dans le passé et récemment, dans le secteur d'étude. Les espèces protégées sont toutes situées dans le périmètre éloigné, soit à plus de 250 mètres du secteur d'étude.

➤ **Observations de terrain**

Les inventaires de terrain, réalisés le 29 septembre 2017, ont permis de recenser la présence de 51 espèces dans le secteur d'étude et ses environs proches. La période est actuellement favorable pour l'observation de la flore. Aucune espèce patrimoniale et ou protégée sur le territoire national et régional n'a pu être observée. Les espèces sont communes et généralement rudérales, ubiquistes et inféodées aux espaces agricoles et aux bordures de chemins. Ces espèces sont représentatives d'un terrain en cours de recolonisation par la flore pionnière.

La liste des espèces végétales observées en phase de prédiagnostic est présentée ci-après :

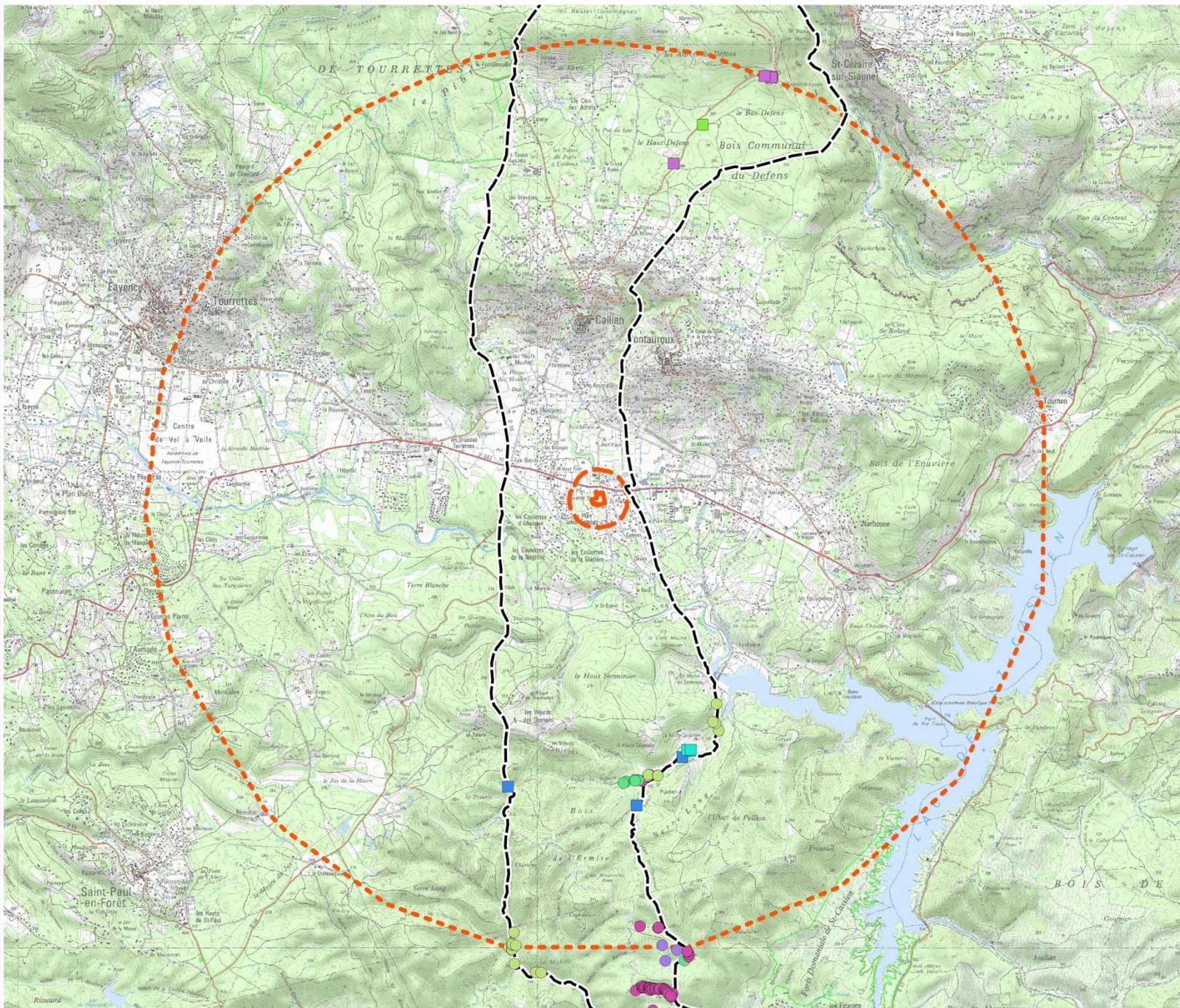
Liste des espèces floristiques observées en phase de prédiagnostic

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Agrostis capillaris</i> L., 1753	Agrostide capillaire
<i>Ajuga reptans</i> L., 1753	Bugle rampant
<i>Bituminaria bituminosa</i> (L.) C.H.Stirt., 1981	Trèfle bitumeux, Trèfle bitumineux

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Centaurea paniculata</i> L., 1753	Centaurée à panicule, Centaurée paniculée
<i>Chondrilla juncea</i> L., 1753	Chondrilla à tige de joncs
<i>Cichorium intybus</i> L., 1753	Chicorée amère, Barbe-de-capucin
<i>Cistus salviifolius</i> L., 1753	Ciste à feuilles de sauge, Mondré
<i>Clematis flammula</i> L., 1753	Clématite flamme, Clématite odorante
<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite des haies, Herbe aux gueux
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai
<i>Cytisus spinosus</i> (L.) Bubani, 1899	Cytise épineux
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage, Daucus carotte
<i>Ecballium elaterium</i> (L.) A. Rich., 1824	Concombre d'âne
<i>Echium vulgare</i> L., 1753	Vipérine commune, Vipérine vulgaire
<i>Eryngium campestre</i> L., 1753	Panicaut champêtre
<i>Euonymus europaeus</i> L., 1753	Fusain d'Europe
<i>Festuca heterophylla</i> Lam., 1779	Fétuque hétérophylle
<i>Ficus carica</i> L., 1753	Figuier commun, Figuiers de Carie
<i>Foeniculum vulgare</i> L., 1753	Fenouil sauvage
<i>Gallium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron
<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Herbe à Robert
<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Lierre terrestre
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean
<i>Heliotropium europaeum</i> L., 1753	Héliotrope d'Europe
<i>Hieracium umbellatum</i> L., 1753	Épervière en ombelle, Accipitrine
<i>Iris lutescens</i> Lam., 1789	Iris jaunâtre
<i>Jacobaea vulgaris</i> Gaertn., 1791	Sénéçon jacobée
<i>Juglans regia</i> L., 1753	Noyer commun
<i>Knautia timeroyii</i> Jord., 1848	Knautie de Timeroy
<i>Laurus nobilis</i> L., 1753	Laurier-sauce
<i>Leontodon hispidus</i> L., 1753	Liondent hispide
<i>Matricaria discoidea</i> DC.	Matricaire odorante
<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	Luzerne lupuline, Minette
<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753	Coquelicot
<i>Pinus pinaster</i> Aiton, 1789	Pin maritime, Pin mésogéen
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures
<i>Poterium sanguisorba</i> L., 1753	Pimprenelle à fruits réticulés
<i>Rosa agrestis</i> Savi, 1798	Rosier des haies, Églantier agreste
<i>Rubus ulmifolius</i> Schott, 1818	Rosier à feuilles d'orme, Ronce à feuilles d'Orme
<i>Salvia pratensis</i> L., 1753	Sauge des prés
<i>Scabiosa atropurpurea</i> L., 1753	Scabieuse pourpre foncé, Scabieuse des jardins
<i>Senecio vulgaris</i> L., 1753	Sénéçon commun
<i>Silene latifolia</i> Poir., 1789	Compagnon blanc, Silène à feuilles larges
<i>Sinapis arvensis</i> L., 1753	Moutarde
<i>Syringa vulgaris</i> L., 1753	Lila commun
<i>Taraxacum officinale</i>	Pissenlit

Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Teucrium chamaedrys L., 1753</i>	Germandrée petit-chêne, Chênette
<i>Trifolium arvense L., 1753</i>	Trèfle des champs
<i>Vicia sativa L., 1753</i>	Vesce des champs
<i>Vinca major L., 1753</i>	Grande pervenche
<i>Vitis vinifera L., 1753</i>	Vigne cultivée

Aucune espèce invasive n'a été inventoriée dans les limites strictes du secteur d'étude et ses alentours.



Périmètres d'étude

-  Limites communales
-  Secteur d'étude
-  Périmètre rapproché (250 m)
-  Périmètre éloigné (5 km)

Protection régionale

-  Asplenium de Billot
-  Cheilanthes de Maranta
-  Cleistogène tardif
-  Laïche d'Hyères
-  Ophrys de Provence
-  Scolopendre officinale
-  Violette de Jordan

Protection nationale

-  Faux chêne-liège
-  Isoète de Durieu
-  Sérapias négligé
-  Spiranthe d'été



0 1000 2000 m



ENJEUX RELATIFS AUX ESPÈCES FLORISTIQUES ET AUX HABITATS

Les données de terrain, n'ont pas permis d'identifier la présence d'habitat patrimonial et / ou d'intérêt communautaire (absence de zone Natura 2000) sur le secteur d'étude. Les habitats identifiés sont communs et issu d'une déprise agricole au profit d'expansions urbaines. D'autre part, le secteur d'étude se situe dans une zone urbaine à tendance commerciale et industrielle, fortement fréquentée tout au long de la journée. Le site est régulièrement pollué par le jet et le dépôt de déchets depuis le bord des routes. Les espèces en présence sont des espèces rudérales, ubiquistes et principalement pionnières c'est-à-dire qui se développent préférentiellement dans des espaces non entretenus depuis un certain temps et dont l'utilisation par l'Homme n'est plus d'actualité.

En l'absence d'habitat patrimonial et d'intérêt communautaire, les enjeux sur les habitats sont considérés comme faibles.

Vue d'ensemble du secteur d'étude (EVEN, septembre 2017)



Les inventaires floristiques du 29 septembre 2017, n'ont pas permis d'identifier d'espèces patrimoniales, ni même d'espèces végétales protégées à l'échelle nationale et / ou régionale. La consultation des bases de données communales n'ont pas permis de mettre en évidence de données historiques, sur la présence, d'éventuelles espèces protégées sur le site d'étude.

Le site subit des pressions anthropiques importantes et progressives avec l'extension de la zone commerciale aux alentours, et l'attractivité du site qui tend à se développer. Aussi la position centrale et enclavée du site ne lui permet pas de bénéficier d'espace de connections avec d'autres espaces naturels bien conservés.

Dans ce contexte, les enjeux sur la flore sont considérés comme faibles.



 Secteur d'étude

Enjeux

-  Très faibles
-  Faibles
-  Modérés
-  Forts
-  Majeurs



LA FAUNE

➤ Méthodologie de recherche de données

Les bases de données communales : faune PACA, Silène Faune et INPN sont étudiées afin de dresser un bilan des espèces recensées sur la commune. Les groupes concernés par les recherches sont : les mammifères (hors chiro), les chiroptères, les amphibiens et les reptiles, les rhopalocères et les odonates. L'ichtyofaune n'est pas recherchée du fait de l'absence de cours d'eau propice à leur présence dans le secteur d'étude.

Les inventaires effectués pour le prédiagnostic ont eu lieu le 29 septembre 2017, soit en période favorable pour l'observation de la faune en général. Cette visite avait pour but d'identifier les enjeux éventuels pour la faune vis-à-vis du projet.

Le but principal est d'identifier de façon générale la richesse et la présence potentielle d'espèces patrimoniales dans le secteur d'étude et ses zones connexes. Les données seront étudiées dans un rayon de 5 km pour les espèces à large dispersion et / ou volatiles, c'est-à-dire potentielle dans le secteur d'étude. Les fiches des zones à statut présentes dans le périmètre éloigné seront donc consultées et les données seront intégrées aux données communales si manquantes et enrichissantes.

Pour chaque groupe seront renseignés les statuts de protection. Aussi les espèces patrimoniales seront mises en évidence si elle s'avère pertinente dans le secteur d'étude. Enfin des enjeux potentiels seront définis afin de cadre le contexte environnemental du projet.

Notons que l'intérêt patrimonial d'une espèce est déduit de :

- son statut biologique sur la zone d'étude (sédentaire, nicheuse, migratrice, hivernante...),
- ses effectifs (couples nicheurs ou individus, regroupements en dortoirs...) présents (pourcentage de l'effectif régional, national...),
- ses statuts de protection (protection nationale, européenne, internationale),
- ses statuts de conservation aux échelles géographiques locales, régionales, nationales
- d'autres critères biogéographiques et écologiques : isolement géographique, limite d'aire de répartition...

INSECTES

Le secteur d'étude et ses limites proches sont particulièrement anthropisées et dépourvues de végétation et d'espaces naturels. En effet, les parcelles du secteur d'étude sont représentatives d'une déprise agricole avec la présence de reliques de vignobles, de noyer et de quelques noues paysagères. La végétation en place est typique des jachères et le site en lui-même ne présente pas grand intérêt pour les insectes du fait de l'absence de cours d'eau et de continuité écologiques.

Bibliographie

Afin de connaître les espèces potentielles dans le secteur d'étude, les bases de données communales ont été consultées : Silène Faune, Faune PACA, INPN.

- Odonates

Liste des espèces d'odonates mentionnées dans la bibliographie communale

Bibliographie	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection Nationale	Directive Habitat	Convention de Berne
Silène faune, Faune paca	Aesche paisible	<i>Boyeria irene</i>			
Silène faune	Caloptéryx hémorroïdal	<i>Calopteryx haemorrhoidalis haemorrhoidalis</i>			
Silène faune	Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>			
Silène faune	Caloptéryx occitan	<i>Calopteryx xanthostoma</i>			
Silène faune	Leste vert	<i>Chalcolestes viridis</i>			

Bibliographie	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection Nationale	Directive Habitat	Convention de Berne
Silène faune	Cordulégastre annelé	<i>Cordulegaster boltonii</i>			
Silène faune	Onychogomphe à pinces méridional	<i>Onychogomphus forcipatus unguiculatus</i>			
Silène faune, Faune PACA	Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>			
Silène faune	Sympétrum méridional	<i>Sympetrum meridionale</i>			
Silène faune	Sympétrum rouge sang	<i>Sympetrum sanguineum</i>			
Silène faune, Faune paca	Aeschna paisible	<i>Boyeria irene</i>			

Onze espèces d'odonates sont recensées dans la bibliographie communale. **Aucune espèce n'est considérée comme protégée sur le territoire national, régional et ou communautaire.**

Le secteur d'étude est composé essentiellement d'espace ouvert de type friches et d'un reste de vignobles. Aucun cours d'eau, point d'eau temporaire ou permanent, n'a été observée ou soupçonné une partie de l'année. De ce fait, le secteur d'étude ne présente pas d'intérêt pour les odonates. La visite de terrain du 29 septembre 2017 n'a pas permis d'observer d'espèces de ce groupe. .

- **Rhopalocères**

Liste des espèces de rhopalocères recensées dans la bibliographie communale (en bleu les espèces observées sur le terrain)

Bibliographie	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection Nationale	Directive Habitat	Convention de Berne
Silène faune	Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>			
Silène faune	Argus bleu céleste	<i>Polyommatus bellargus</i>			
Silène faune	Argus vert	<i>Callophrys rubi</i>			
Faune PACA, Silène faune	Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>			
Silène faune	Aurore de Provence	<i>Anthocharis belia euphenoides</i>			
Silène faune	Azuré de Lang	<i>Leptotes pirithous</i>			
Silène faune	Azuré des anthyllides	<i>Cyaniris semiargus</i>			
Silène faune	Azuré des Nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i>			
Silène faune	Azuré du Thym (Azuré de la Sariette)	<i>Pseudophilotes baton</i>			
Silène faune	Belle-Dame	<i>Vanessa cardui</i>			
Silène faune	Bleu-Nacré d'Espagne	<i>Lysandra hispana</i>			
Silène faune	Céphale	<i>Coenonympha arcania</i>			
Faune PACA, Silène faune	Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>			
Faune PACA, Silène faune	Citron de Provence	<i>Gonepteryx cleopatra</i>			
Faune PACA, Silène faune	Collier de corail	<i>Aricia agestis</i>			
Faune PACA, Silène faune	Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>			
Silène faune	Cuivré mauvin (Cuivré flamboyant)	<i>Lycaena alciphron</i>			
Faune PACA, Silène faune	Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>			
Faune PACA, Silène faune	Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>			
Silène faune	Fluoré / Soufré	<i>Colias alfacariensis</i>			

Bibliographie	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection Nationale	Directive Habitat	Convention de Berne
Silène faune	Grand Collier argenté	<i>Boloria euphrosyne</i>			
Silène faune	Hespérie de la Mauve	<i>Pyrgus malvae</i>			
Silène faune	Hespérie de la Sanguisorbe (Roussâtre)	<i>Spialia sertorius</i>			
Silène faune	Hespérie de l'Aigremoine	<i>Pyrgus malvoides</i>			
Silène faune	Hespérie des Potentilles	<i>Pyrgus armoricanus</i>			
Silène faune	Hespérie du Chiendent (Actéon)	<i>Thymelicus acteon</i>			
Silène faune	Hespérie du Sida	<i>Pyrgus sidae</i>			
Silène faune	Marbré de Cramer	<i>Euchloe crameri</i>			
Silène faune	Marbré de vert	<i>Pontia daplidice</i>			
Silène faune	Mégère (Satyre)	<i>Lasiommata megera</i>			
Silène faune	Mélictée de Fruhstorfer	<i>Melitaea helvetica Rühl, 1888</i>			
Silène faune	Mélictée des Centaurées (Grand Damier)	<i>Melitaea phoebe</i>			
Silène faune	Mélictée du Plantain	<i>Melitaea cinxia</i>			
Silène faune	Mélictée orangée	<i>Melitaea didyma</i>			
Faune PACA	Morio	<i>Nymphalis antiopa</i>			
Faune PACA	Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>			
Faune PACA	Petite Violette	<i>Boloria dia</i>			
Silène faune	Piérade de la Moutarde	<i>Leptidea sinapis</i>			
Silène faune	Piérade de la Rave	<i>Pieris rapae</i>			
Faune PACA	Piérade du Chou	<i>Pieris brassicae</i>			
Faune PACA, Silène faune	Piérade du Navet	<i>Pieris napi</i>			
Silène faune	Robert-le-Diable	<i>Polygonia album</i>			
Silène faune	Silène	<i>Brintesia circe</i>			
Faune PACA, Silène faune	Souci	<i>Colias croceus</i>			
Silène faune	Sylvain azuré	<i>Limenitis reducta</i>			
Silène faune	Sylvaine	<i>Ochlodes sylvanus</i>			
Silène faune	Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i>			
Faune PACA, Silène faune	Tircis	<i>Pararge aegeria</i>			
Faune PACA	Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>			

Les bases de données communales recensent la présence de 49 espèces de rhopalocères dans la commune de Callian. **Aucune espèce ne présente de statut de protection particulier.**

Le secteur d'étude est un vaste espace ouvert, de type jachère. L'environnement urbain et l'isolement du site par rapport aux espaces bétonnés aux alentours, ne rend pas le site fortement attractif pour le groupe des rhopalocères. Les espèces les plus potentielles sont les espèces communes et ubiquistes.

Les inventaires de terrain en phase de pré diagnostic, ont permis d'observer neuf espèces communes de Rhopalocère : la piérade de la rave, le citron, le citron de Provence, le myrtil, l'aurore, la mégère, la mélictée orangée, l'azurée bleu, et le petit sylvain.

ENJEUX ENTOMOLOGIQUES

Dans la bibliographie, 49 espèces de rhopalocères sont recensées sur la commune de Callian. Aucune espèce n'est protégée. Il en est de même pour les espèces d'odonates au sein des limites communales.

Le secteur d'étude, par sa composition en habitats, son passé, et son environnement actuel, ne représente pas un site préférentiel pour le développement et l'épanouissement des insectes. La plupart des espèces sont communes et transitent dans cet espace. D'ailleurs les inventaires de terrain n'ont pas permis de recenser d'espèces remarquables, mais au contraire des espèces communes sur le territoire national.

En considérant ces données et ces observations, les enjeux entomologiques dans le périmètre rapproché et le secteur d'étude sont considérés comme faibles.



 Secteur d'étude

Enjeux

-  Très faibles
-  Faibles
-  Modérés
-  Forts
-  Majeurs



AMPHIBIENS

Le secteur d'étude, comme décrit précédemment, est une friche agricole en cours de recolonisation par les espèces pionnières herbacées. Aucun cours d'eau, mare, point d'eau quelconque n'est présent dans l'environnement proche du secteur d'étude. Les rares noues paysagères qui restent dans le site ne représentent pas des espaces de vie potentielle de ce groupe d'espèces. En d'autres termes, le site n'apparaît pas favorable pour les amphibiens.

Bibliographie

Les bases de données communales Silène Faune, Faune PACA, INPN ont été consultées pour la commune de Callian, afin de cibler les espèces potentielles à enjeux.

Liste des espèces d'amphibiens recensées dans la bibliographie communale

Biblio	Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR France	Protection Nationale	Convention de Berne	Directive Habitats Faune Flore
Faune PACA	Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	LC	P	Be 2	DH 4
Faune PACA	Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	LC	P	Be 3	
Faune PACA	Grenouille rieuse	<i>Rana ridibunda</i>	LC	P	Be 3	DH 5
Faune PACA	Pélodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	LC	P	Be 3	
Faune PACA	Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	LC	P	Be 2	DH 4

Légende :

RE	Éteint ou niveau régional	Espèce menacée
CR	En danger critique d'extinction	
EN	En danger	
VU	Vulnérable	
NT	Quasi menacée	
LC	Préoccupation mineure	
DD	Données insuffisantes	
NA	Non applicable	

Cinq espèces d'amphibiens sont recensées dans la commune de Callian. Elles sont toutes protégées sur le territoire national. **Dans cette liste, une espèce représente un enjeu patrimonial faible, la rainette méridionale. A l'inverse, les quatre autres espèces ne présentent pas d'enjeu ni de patrimonialité particulière.**

Dans l'état actuel, les inventaires de terrain du 5 juillet 2017, n'ont pas permis d'observer ce groupe d'espèces. Etant donné l'environnement proche du secteur et les habitats en place, les amphibiens n'apparaissent pas potentiels dans le secteur d'étude. **Par ces connaissances, en fonction des habitats en place, les enjeux batrachologiques sont faibles.**

REPTILES

Le secteur d'étude présente des habitats homogènes, issu de l'abandon de la pratique agricole. Des amas de gravats et un mur de pierre aéré sont présents au niveau des limites nord-ouest du site d'étude. Quelques éléments sont donc favorables à des espèces de reptiles communes.

Bibliographie

Les bases de données communales Faune PACA, Silène Faune, INPN ont été consultées pour la commune de Callian, afin de cibler les espèces potentielles à enjeux et /ou patrimoniales.

Liste des espèces de reptiles recensées dans la commune

Biblio	Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR France	Protection Nationale	Convention de Berne	Directive Habitats Faune Flore
Faune PACA	Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	LC	P	Be 3	/
INPN, Faune PACA	Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	LC	P	Be 3	/
Faune PACA	Tarente de Mauritanie	<i>Tarentola mauritanica</i>	LC	P	Be 3	/
Faune PACA	Tortue d'Hermann	<i>Testudo hermanni</i>	EN	P	Be 2	DH 2 DH 4

Légende :

RE	Éteint ou niveau régional	Espèce menacée
CR	En danger critique d'extinction	
EN	En danger	
VU	Vulnérable	
NT	Quasi menacée	
LC	Préoccupation mineure	
DD	Données insuffisantes	
NA	Non applicable	

Quatre espèces de reptiles sont recensées dans la commune de Callian dont 4 espèces protégées sur le territoire national. Sur la totalité de ces espèces, 4 espèces représentent un enjeu patrimonial faible à fort en fonction de leur statut de conservation et leur aire de répartition.

La tarente de Mauritanie représente des enjeux faibles, c'est une espèce commune dans le sud de la France et largement répartie. A l'inverse, la tortue d'Hermann représente des enjeux forts. Son statut de conservation –EN- en danger, expose une importante vulnérabilité de l'espèce à cause d'une forte diminution des effectifs et d'un isolement progressif des populations dans le sud de la France.

Les espèces restantes ne présentent pas d'enjeux particuliers.

Le PNA pour la Tortue d'Hermann ne concerne pas le secteur d'étude de la commune de Callian.

Dans l'état actuel ; les inventaires de terrain du 29 septembre 2017, ont permis d'observer une seule espèce de reptile, le lézard des murailles (*Podarcis muralis*).

Le secteur d'étude, de par son isolement, l'absence de point d'eau, et la faible présence de cachette ne représente pas un lieu de vie privilégié pour ce groupe d'espèces.

Les enjeux herpétologiques sont donc considérés comme faibles

SYNTHÈSE DES ENJEUX BATRACHOLOGIQUES ET HERPÉTOLOGIQUES

Le secteur d'étude n'apparaît pas favorable à la présence des amphibiens. Les habitats en place permettent d'accueillir potentiellement quelques reptiles communs. Cependant, la localisation du secteur d'étude en zone urbaine limite les potentialités. Les inventaires du 29 septembre 2017, reflète la faible pertinence du site pour les reptiles avec la seule présence avérée du Lézard des murailles (*Podarcis muralis*).

Aucun cours d'eau, plan d'eau, mare n'a été inventorié. Les amphibiens ne sont pas avérés dans le site et dans l'environnement proche.

Les enjeux batrachologiques et herpétologiques dans ces zones sont donc faibles.

Mur en pierre, amas de gravats et de pierre – lieu d’observation du Lézard des murailles (Podarcis muralis) (EVEN, septembre 2017)



LIDL

Projet de construction d'une surface commerciale Lidl à Callian (83)

Enjeux batrachologiques et herpéthologiques prévisionnels



 Secteur d'étude

Enjeux

-  Très faibles
-  Faibles
-  Modérés
-  Forts
-  Majeurs



0 15 30 m



Google

Imagerie © 2017, DigitalGlobe, Conditions d'utilisation

even
CONSEIL

MAMMIFÈRES (HORS CHIROPTÈRES)

Les mammifères de grandes tailles sont des espèces à large dispersion. Il est donc délicat d'assurer avec certitude que les espèces qui composent le groupe fréquentent de manière occasionnelle ou régulière le secteur d'étude. Le secteur d'étude est localisé dans un espace urbain, agricole, où les espaces de dispersion des espèces sont faibles voire inexistantes en raison de la présence de nombreuses voiries et clôtures.

Bibliographie

Les bases de données communales Faune PACA, Silène Faune, INPN et les fiches des zones à statut présentes dans le périmètre éloigné ont été consultées afin de cibler les espèces potentielles à enjeux et / ou patrimoniales au sein du secteur d'étude et des zones connexes.

Liste des espèces de reptiles recensées dans la commune de Callian

Données bibliographiques	Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR France	Protection Nationale	Berne	Dir Hab
INPN, Faune PACA	Chevreuril européen	<i>Capreolus capreolus</i>	LC		Be 3	
Faune PACA	Crocodile des jardins	<i>Crocidura suaveolens</i>	NT		Be 2 Be 3	DH 5
Faune PACA	Crocodile musette	<i>Crocidura russula</i>	LC		Be 3	
INPN, Faune PACA	Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	LC	P	Be 3	
Faune PACA	Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	LC	P	Be 3	
Faune PACA	Mulot sylvestre	<i>Apodemus sylvaticus</i>	LC			
Faune PACA	Pachyure étrusque	<i>Suncus etruscus</i>	LC		Be 3	
INPN, Faune PACA	Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	LC			
Faune PACA	Souris domestique	<i>Mus domesticus</i>	LC			

Légende

RE	Éteinte au niveau régional	Espèce menacée
CR	En danger critique d'extinction	
EN	En danger	
VU	Vulnérable	
NT	Quasi menacée	
LC	Préoccupation mineure	
DD	Données insuffisantes	
NA	Non applicable	

Les données bibliographiques recensent la présence de **9 espèces de mammifères sur la commune de Callian. Deux espèces sont protégées** sur le territoire national : le hérisson d'Europe et l'Écureuil roux.

Les inventaires de terrain du 29 septembre 2017 n'ont pas permis d'observer ce groupe. Aussi aucun indice de présence de mammifères sur le site n'a été observé.

Le site dans son état actuel ne répond pas aux critères pour représenter un lieu de vie ou de passage pour les grands et les petits mammifères : abandon de l'agriculture, pas de corridors écologiques, absence de véritables haies, trop d'anthropisation, de nuisances sonores visuelles et de pollution.

De ce fait, les enjeux mammalogiques en phase de prédiagnostic ont été définis comme faibles pour l'ensemble du secteur d'étude et de ses zones connexes.

LIDL

Projet de construction d'une surface commerciale Lidl à Callian (83)

Enjeux mammalogiques prévisionnels



 Secteur d'étude

Enjeux

 Très faibles

 Faibles

 Modérés

 Forts

 Majeurs



0 15 30 m



CHIROPTÈRES

Le secteur d'étude dans son ensemble ne semble pas favorable à la présence de gîtes pour les chiroptères. Le patrimoine arboré est très pauvre. Aucune vieille bâtisse n'est présente à proximité ou dans le secteur d'étude. Les haies les plus représentées sont de type ornemental et monospécifique. Aussi, la présence de la route à l'est du secteur d'étude, limite la dispersion des espèces, par fragmentation des espaces naturels. Les espaces naturels, réservoirs de biodiversité sont tout de même présents au nord et à l'est du secteur d'étude ce qui permet de penser que ces espèces à large dispersion peuvent transiter via le secteur d'étude.

Bibliographie

Les bases des données Silène Faune, Faune PACA, INPN et les fiches des zones à statut ont été consultées afin de cibler les éventuels enjeux et les espèces patrimoniales.

Liste des espèces de chiroptères recensées dans la commune

Données bibliographiques	Nom vernaculaire	Nom scientifique	LR France	Protection Nationale	Convention de Berne	Directive Habitats
ZSC	Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	LC	P	Be 2	DH 2-4
Faune PACA, ZSC	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	NT	P	Be 2	DH 2-4
ZSC	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersi</i>	VU	P	Be 2	DH 2-4
ZNIEFF	Molosse de Cestoni	<i>Tadarida teniotis</i>	LC	P	Be 2	DH 5
ZSC	Murin de Benchstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	NT	P	Be 2	DH 2-4
ZSC	Murin de Capaccini	<i>Myotis capaccinii</i>	VU	P	Be 2	DH 2-4
ZSC	Petit murin	<i>Myotis blythii</i>	NT	P	Be 2	DH 2-4
Faune PACA, ZSC	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	LC	P	Be 2	DH 2-4
ZSC	Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>	NT	P	Be 2	DH 2-4

Légende

RE	Éteint ou niveau régional	Espèce menacée
CR	En danger critique d'extinction	
EN	En danger	
VU	Vulnérable	
NT	Quasi menacée	
LC	Préoccupation mineure	
DD	Données insuffisantes	
NA	Non applicable	

Les données bibliographiques recensent la présence de 9 espèces de chiroptères sur la commune de Callian. En effet, les chauves-souris, ont une capacité de dispersion large ce qui leur permet de couvrir une surface importante autour du secteur d'étude. Toutes les espèces sont protégées sur le territoire national et communautaire (convention de Berne, Bonn et DHFF). **Selon les données bibliographiques, 4 espèces montrent une patrimonialité forte : le Minioptère de schreibers (*Miniopterus schreibersi*), le Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), le Petit murin (*Myotis blythii*), le Murin de capaccini (*Myotis capaccinii*).**

Le reste des chiroptères présentent des enjeux modérés.

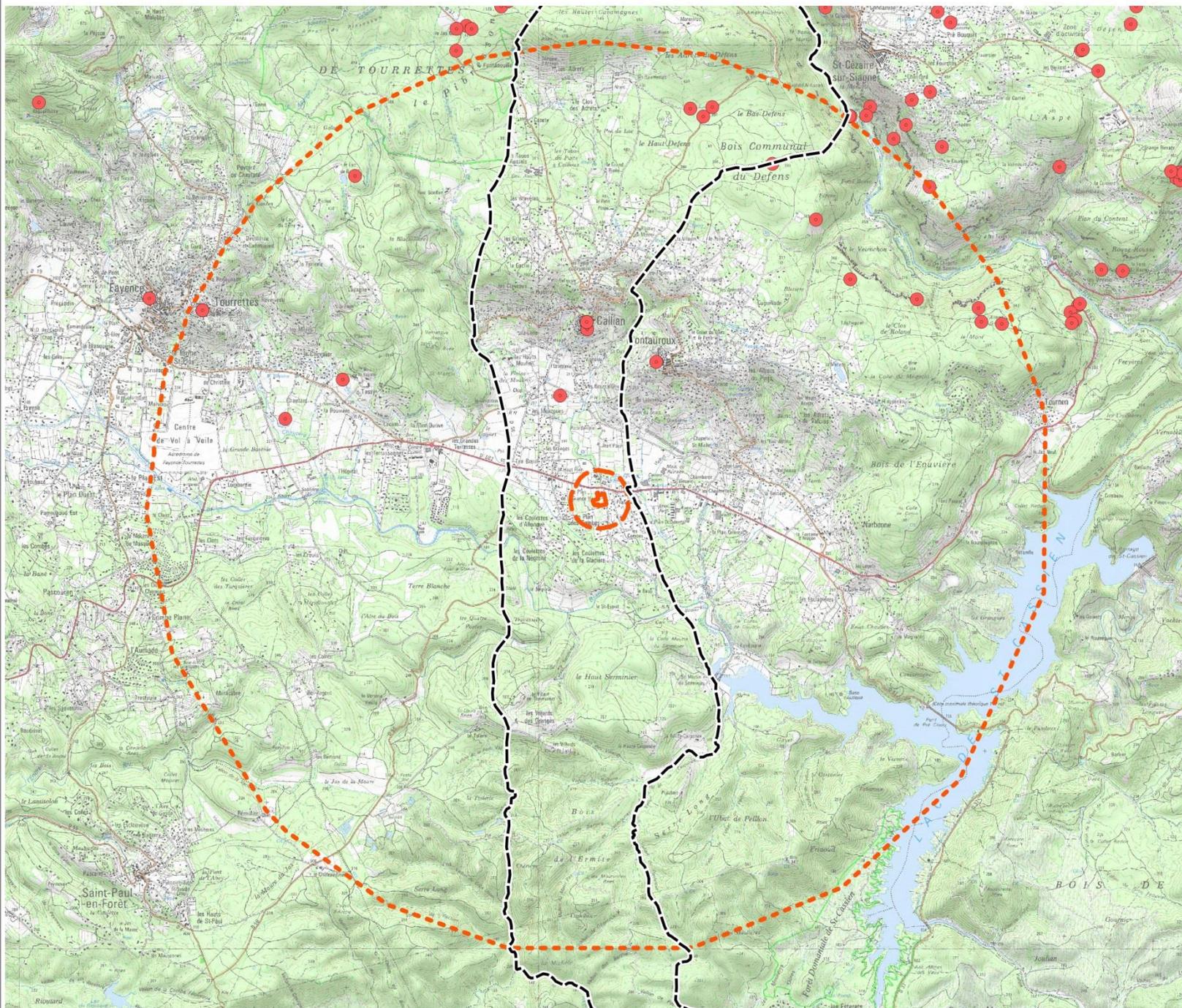
Selon la base de données BD Cavités du BRGM, plusieurs cavités naturelles sont présentes dans le périmètre éloigné, soit à plus de 250 mètres du secteur d'étude. La cavité naturelle la plus proche est issue d'un effondrement. Il s'agit de la cavité naturelle du vieux village, situé à la Grand rue et à environ 1.6 kilomètres de la limite nord du secteur d'étude.

Les prospections du 29 septembre 2017, n'ont pas fait office de nocturne chauve-souris dans le cadre de ce prédiagnostic. Le secteur d'étude, dans son ensemble, ne présente pas de gîtes potentiels pour ce groupe d'espèces. Aucun arbre à cavité n'a été recensé. La présence des voiries qu'elles soient de type routes communales et / ou nationales représentent des

espaces de fragmentation et des obstacles pour ces espèces volatiles nocturnes. La très faible richesse des haies et la présence de surface ouvertes homogènes, ne rend pas le site attractif pour ces espèces volatiles.

Les espèces potentielles pouvant fréquenter le secteur d'étude, pour la chasse et le transit, sont des espèces communes adaptées aux espaces anthropisés comme par exemple la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*). Dans ce cas, les haies au sud pourraient servir à ce groupe d'espèce de support de déplacement.

Dans l'état actuel des connaissances, le secteur d'étude pourrait représenter un espace de chasse et de déplacement des chiroptères, mais les potentialités restent faibles. Les habitats identifiés dans le périmètre rapproché sont donc principalement classés en **enjeu faibles**. L'ensemble des habitats du secteur d'étude sont aussi classés en enjeux **faibles**. Seule la grande haie monospécifique au sud du secteur d'étude est, par précaution, classé en enjeux **modérés**, car elle peut servir de support de déplacement des chiroptères à une échelle plus large.

**Périmètres d'étude**

-  Limites communales
-  Secteur d'étude
-  Périmètre éloigné (5 km)
-  Périmètre rapproché (250 m)
-  Cavités naturelles



0 1000 2000 m





 Secteur d'étude

Enjeux

 Très faibles

 Faibles

 Modérés

 Forts

 Majeurs



SYNTHÈSE DES ENJEUX MAMMALOGIQUES (DONT CHIROPTÈRES)

Le secteur d'étude n'apparaît pas favorable à la présence récurrente de mammifère de grandes tailles. La présence de multiples voiries (communales et départementales) forment d'importantes fractures entre les parcelles présentes aux alentours. Aucune espèce de mammifère n'a été observée dans le secteur d'étude. Aucun indice de présence de mammifère n'a non plus été détecté. **Ainsi les enjeux mammalogiques sont considérés comme faibles dans l'ensemble du secteur d'étude.**

Les données bibliographiques chiroptérologiques, montrent la présence potentielle de 4 espèces patrimoniales et de plusieurs espèces communes. Le secteur d'étude ne présente pas de gîtes potentiels selon la base de données du BRGM et les observations de terrain. Les chiroptères peuvent emprunter la seule haie, comme des corridors secondaires pour leur déplacement en période de chasse et de transit au niveau local mais ceci ne devrait concerner que des espèces communes. Les espaces ouverts ne semblent pas favorables pour la chasse de ces espèces en raison d'une homogénéité des habitats et d'une dégradation partielle de ces derniers.

La haie monospécifique au sud est donc en enjeux modérés alors que le reste des habitats est évalué en enjeux faibles.

OISEAUX

La présence au sein du périmètre éloigné d'une mosaïque d'habitats naturels offrant des milieux ouverts, fermés et agricoles favorise la présence d'un cortège ornithologique patrimonial exploitant les différents habitats au cours de leur cycle biologique. Le secteur d'étude est en lui-même très pauvre en habitats et son isolement au sein d'un espace anthropisé, et fortement perturbé, ne répond pas aux critères responsable d'une importante diversité ornithologique.

Bibliographie

Les bases de données communales Faune PACA, Silène Faune et INPN ont été consultées. Les données disponibles sur la fiche INPN des ZNIEFF du périmètre éloigné ont aussi été consultées.

Liste des espèces avifaunistiques recensées dans la commune et les espaces limitrophes

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	LC	P	-	Be2	-
<i>Hieraetus pennatus</i>	Aigle botté		P	O1	Be2	Bo2
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	LC	P	O1	Be2	-
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	LC		O2	Be3	-
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	LC	P	O1	Be3	-
<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais			O2-3	Be3	Bo2
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	LC	P	-	Be2	-
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise type	LC	P	-	Be2	-
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	LC	P	O1	Be2	Bo2
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	VU	P	-	Be3	-
<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	EN	P	-	Be2	-
<i>Emberiza cirlus</i>	Bruant zizi	LC	P	-	Be2	-
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	VU	P	O1	Be2	Bo2
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	LC	P	-	Be2	Bo2
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	LC	P	-	Be2	-
<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier culblanc			-	Be2	Bo2
<i>Athene noctua</i>	Chevêche d'Athéna	LC	P	-	Be2	-
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	LC	P	-	Be2	-
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	LC	P	-	Be2	-
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	LC	P	O1	Be2	Bo2
<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs	LC	P	-	Be2	-
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	LC		O2	-	-
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	LC	P	-	Be3	-
<i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>	Crave à bec rouge	VU	P	O1	Be2	-
<i>Tyto alba</i>	Effraie des clochers	NT	P	-	Be2	-
<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	LC	P	O1	Be2	-
<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe	LC	P	-	Be2	Bo2
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	LC		O2	-	-
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de colchide	LC		O2-3	Be3	-
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	LC	P	-	Be2	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Sylvia melanocephala</i>	Fauvette mélanocéphale	LC	P	-	Be2	-
<i>Sylvia cantillans</i>	Fauvette passerinette		P	-	Be2	-
<i>Sylvia undata</i>	Fauvette pitchou	LC	P	O1	Be2	-
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule Poule-d'eau	LC		O2	Be3	-
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	LC		O2	-	-
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	VU	P	-	Be2	Bo2
<i>Corvus corax</i>	Grand corbeau	LC	P	-	Be3	-
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand cormoran	VU	P	O2	Be3	-
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	LC	P	-	Be2	-
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	LC		O2	Be3	-
<i>Turdus iliacus</i>	Grive mauvis			O2	Be3	-
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	LC		O2	Be3	-
<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyaux		P	-	Be2	-
<i>Grus grus</i>	Grue cendrée		P	O1	Be2	Bo2
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	LC	P	-	Be3	-
<i>Asio otus</i>	Hibou moyen-duc	LC	P	-	Be2	-
<i>Otus scops</i>	Hibou petit-duc scops	LC	P	-	Be2	-
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	LC	P	-	Be2	-
<i>Ptyonoprogne rupestris</i>	Hirondelle de rochers	LC	P	-	Be2	-
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	LC	P	-	Be2	-
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	LC	P	-	Be3	-
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	VU	P	-	Be2	-
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	LC	P	-	Be2	-
<i>Tachymarptis melba</i>	Martinet à ventre blanc	LC	P	-	Be2	-
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	LC	P	-	Be3	-
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	LC		O2	Be3	-
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	LC	P	-	Be3	-
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	LC	P	-	Be2	-
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	LC	P	-	Be2	-
<i>Parus cristatus</i>	Mésange huppée	LC	P	-	Be2	-
<i>Parus ater</i>	Mésange noire	LC	P	-	Be2	-
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	LC	P	O1	Be2	Bo2
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	LC	P	-	-	-
<i>Larus ridibundus</i>	Mouette rieuse	VU	P	O2	Be3	-
<i>Alectoris rufa</i>	Perdrix rouge	NT		O2-3	Be3	-
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	LC	P	-	Be2	-
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	LC	P	-	Be2	-
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	LC	P	-	Be2	-
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	LC		O2	-	-
<i>Columba livia</i>	Pigeon biset urbain			O2	Be3	-
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	LC		O2-3	-	-
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	LC	P	-	Be3	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Fringilla montifringilla</i>	Pinson du Nord		P	-	Be3	-
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	LC	P	-	Be2	-
<i>Anthus spinoletta</i>	Pipit spioncelle	LC	P	-	Be2	-
<i>Phylloscopus bonelli</i>	Pouillot de Bonelli	LC	P	-	Be2	-
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	LC	P	-	Be2	-
<i>Regulus ignicapillus</i>	Roitelet à triple bandeau	LC	P	-	Be2	-
<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé	LC	P	-	Be2	-
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	LC	P	-	Be2	-
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	LC	P	-	Be2	-
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	LC	P	-	Be2	-
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	LC	P	-	Be2	-
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	LC	P	-	Be2	-
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	LC	P	-	Be2	-
<i>Saxicola torquatus</i>	Tarier pâtre	VU	P	-	Be2	-
<i>Carduelis spinus</i>	Tarin des aulnes	DD	P	-	Be2	-
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	LC		O2	Be3	-
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	LC		O2	Be3	-
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	LC	P	-	Be2	-
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	LC	P	-	Be2	-

Légende :

RE	Éteints ou niveau régional	
CR	En danger critique d'extinction	Espèce menacée
EN	En danger	
VU	Vulnérable	
NT	Quasi menacée	
LC	Préoccupation mineure	
DD	Données Insuffisantes	
NA	Non applicable	

Quatre-vingt-onze espèces d'oiseaux sont recensées dans la commune de Callian et les espaces limitrophes. Parmi ces espèces 11 sont inscrites sur la directive 1 oiseaux, 23 sont menacées d'extinction, en danger critique, vulnérables, quasi menacés et 25 espèces présentent une patrimonialité modérée à forte en région PACA. (Liste rouge des oiseaux nicheurs).

Tous les groupes d'oiseaux sont représentés, les rapaces, les passereaux, les oiseaux d'eau, les échassiers, les espèces anthropophiles...

Les inventaires de terrain du 29 septembre 2017 ont permis d'observer et/ou d'identifier au chant 6 espèces d'oiseaux.

Liste des oiseaux observés et identifiés en phase de prédiagnostic

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	LC	P	-	Be2	-
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	LC		O2	-	-
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	LC	P	-	-	-
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	LC		O2	-	-
<i>Columba livia</i>	Pigeon biset			O2	Be3	-
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	LC		O2	Be3	-

Légende :

RE	Éteints au niveau régional	
CR	En danger critique d'extinction	Espèce menacée
EN	En danger	
VU	Vulnérable	
NT	Quasi menacée	
LC	Préoccupation mineure	
DD	Données insuffisantes	
NA	Non applicable	

SYNTHÈSE DES ENJEUX AVIFAUNISTIQUES

Sur la totalité des espèces observées dans le périmètre rapproché, aucune espèce ne représente d'enjeu patrimonial particulier.

Toutes les espèces survolent et / ou fréquentent directement le secteur d'étude. C'est donc une zone de passage et de recherche de nourriture pour l'avifaune. Pour les passereaux, les allers et venues sont régulières entre les arbres de type figuiers, noyer et le pin présent dans le secteur d'étude. En dehors du site, les espèces comme les pigeons et les tourterelles turques sont régulièrement posées sur les fils électriques et dans la haie monospécifique au sud du secteur d'étude.

Il est peu probable que le site représente un espace de nidification pour l'avifaune au vue des habitats en place et l'absence de zones de refuge potentiels. L'absence de haies fourrées plurispécifiques et la présence de la voirie en bordure du secteur d'étude limite fortement les potentialités dans le secteur d'étude.

Ainsi les enjeux avifaunistiques, dans l'état actuel des connaissances et des observations sont considérés comme faibles.



 Secteur d'étude

Enjeux

-  Très faibles
-  Faibles
-  Modérés
-  Forts
-  Majeurs



SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES EN PHASE DE PRÉDIAGNOSTIC

L'analyse des données bibliographiques à l'échelle de la commune et du périmètre éloigné a permis de préciser la richesse biologique potentielle du secteur d'étude et de ses environs. Les inventaires de terrains en phase de prédiagnostic, réalisées le 29 septembre 2017, avaient pour but d'identifier les enjeux potentiels du projet.

Le secteur d'étude ne recense pas la présence de zones d'inventaires dans ses environs et dans son périmètre stricte. Aussi, il ne concerne aucune zone réglementaire, ni aucun réservoir de biodiversité, ni corridors surfaciques, reconnus au niveau régional. Le site est situé en dehors du réseau Natura 2000. Les sites les plus proches sont dans le périmètre éloigné.

En ce qui concerne les habitats, le secteur d'étude montre un faciès anthropique avec des habitats homogènes et dominés par la déprise agricole avec des reliques de vignobles et de noyers. Dans leur état actuel, les habitats sont en état dégradé.

Aucun habitat patrimonial, aucune espèce protégée ni patrimoniale n'a été identifiée lors des inventaires en phase de prédiagnostic.

Les données bibliographiques, n'indiquent pas la présence d'une quelconque espèce végétale protégée au niveau régionale et / ou nationale, dans le secteur d'étude et ses limites proches.

En ce qui concerne la faune, le secteur d'étude représente le lieu de vie potentiel pour les reptiles communs, par la présence de murets et d'amas de gravats, sur les périphéries du secteur d'étude. A l'inverse, le site n'apparaît pas favorable à la présence des amphibiens, par l'absence de points d'eau, de mares et de cours d'eau permanents et / ou temporaires.

La présence de la route, au nord, est et ouest du secteur d'étude, forme une barrière physique. La fréquentation du secteur d'étude par les grands mammifères est donc limitée voire inexistante. À cela s'ajoute la présence d'une barrière au nord et de plusieurs clôtures sur la périphérie du secteur d'étude.

Les chiroptères n'ont pas fait office d'écoute nocturne. L'homogénéité des habitats, la dégradation du site et l'absence de haies riches en espèces limitent les potentialités dans les secteurs d'étude. Les données du BRGM indiquent la présence de quelques cavités naturelles aux alentours du site.

Au vue des habitats, la richesse spécifique en espèces d'insectes est supposée faible. L'absence d'espèces fleuries en abondance, d'habitats de type prairiaux, ainsi que de berges végétalisées confirme cela. Aucune espèce d'odonates et de rhopalocères protégés et patrimoniaux n'ont été observés dans le secteur d'étude.

Les inventaires du 29 septembre 2017, ont été effectués en période favorable pour l'observation et l'identification de la faune et de la flore. Cependant, lors de la journée d'inventaires les nuisances sonores en provenance de tous les commerces environnants étaient prédominantes et continus.

L'objectif était d'appréhender les principaux enjeux du site vis-à-vis du contexte du projet. Ainsi des enjeux écologiques ont été mis en évidence dans le secteur d'étude et le périmètre rapproché. La carte suivante, superpose tous les enjeux définis précédemment et présente la synthèse.

Globalement les enjeux écologiques varient de faibles à modérés.



 Secteur d'étude

Enjeux

-  Très faibles
-  Faibles
-  Modérés
-  Forts
-  Majeurs



3. Les sensibilités paysagères

Le site d'étude est localisé dans le centre sud de la commune de Callian, à l'écart du centre-ville. Le site d'étude est localisé dans la partie plus agricole de la commune. La route RD 955 permet de joindre le centre-ville rapidement.

Le site ne présente pas d'enjeux de préservation particuliers tels que la présence d'arbres remarquables ou d'éléments de patrimoine bâti. En effet, actuellement le site est exploité et occupé par des vignobles, des plantations d'oliviers et de pêchers majoritairement

Néanmoins, le site présente un enjeu visuel. En effet, son environnement proche se compose d'une végétation naturelle (ripisylve de la Môle) et d'espaces agricoles ouverts offrant des points de vue sur le site et sur le grand paysage. L'analyse cartographique et photographique suivante permet de visualiser le contexte paysager du site d'étude et ses sensibilités paysagères.

Intégration du site dans son environnement (Google Earth)



Vue n°1 depuis l'intersection entre le Macdonald et le site d'étude (EVEN, septembre 2017)



La D562, présente au nord du secteur d'étude, dite route de Draguignan, permet de desservir la zone commerciale depuis les communes limitrophes et le centre de Callian. Parallèlement elle est responsable d'un important flux de voitures qui génère une nuisance sonore et visuelle importante sur tout le pourtour du secteur d'étude. Ce point de vue met l'accent sur l'importante fréquentation automobile des environs du site. Aussi l'ouverture et l'homogénéité du site est perceptible via ce point de vue.

Vue n°2 depuis le chemin des combes au nord du site (EVEN, septembre 2017)



Au sud, au loin, les premières résidences pavillonnaires sont visibles, derrière de grandes haies végétales monospécifiques. L'ouverture du site, avec la présence de quelques vieux arbres isolés est particulièrement bien représentée. Aucune barrière végétale ne vient isoler le site des perceptions externes et le rend donc totalement perméable aux nuisances externes.

Vue n°3 depuis le sud-est du site d'étude (EVEN, septembre 2017)



Depuis le chemin des combes à l'est les visibilités sur le site sont directes et fortement marquées. Seule la grande haie végétale forme une fracture dans la visibilité lointaine avec les espaces pavillonnaires du sud. Au contraire la vue est directe sur les zones de commerces et la station de lavage de voiture à l'ouest de la zone d'étude.

Vue n°4 depuis le sud-ouest du secteur d'étude (EVEN, septembre 2017)



Depuis l'est de la station de lavage, il est possible d'avoir une vue directe sur tout le site mais aussi les espaces de commerces comme Zolpan et Gifi. Les visibilités lointaines sont marquées avec la vue en second plan, sur les hauteurs, de nouvelles zones pavillonnaires.

4. Typologie des constructions à proximité du site

L'environnement proche du site est dominé principalement par la présence de bâtiments d'activités commerciales (Lidl, Mac Donald, Gifi, Norauto) dans les alentours du site. Plus au sud et notamment à l'ouest, les espaces sont dominés par des terres agricoles parsemées entre les zones pavillonnaires et les espaces commerciaux. Les constructions à vocation d'habitat les plus proches sont situées principalement au nord et à l'est de l'autre côté de la départementale et du chemin des combes et sont de type R et R+1.

Agencement des constructions autour du site d'étude



Résidences pavillonnaires au nord du secteur d'étude en R ou R+1 (EVEN, septembre 2017)



5. Occupation du sol du site

Le site de projet d'une surface totale d'environ 12986 m² est principalement composé d'espaces ouverts issus de la déprise agricole, notamment de vignobles. Le site d'étude est fortement visible car il est enclavé entre plusieurs surfaces commerciales récentes. C'est un des seuls sites encore à l'état « naturel », dans le secteur. Des reliques de vignobles se dressent dans le centre du secteur d'étude ainsi qu'une haie végétale en limite sud.

Relique de Vignobles



Espace commercial en arrière-plan



Occupation du sol du site



1 – Reste de vigne (EVEN, septembre 2017)



2 – Jachère avec zone commerciale en arrière-plan (EVEN, Septembre 2017)



3 – Voirie avec zones pavillonnaires (EVEN, Septembre 2017)



4 – Muret avec haie végétale ornementale parsemée (EVEN, septembre 2017)



6. Synthèse des sensibilités environnementales

DOCUMENTS OU CONTRAINTES	CARACTÉRISTIQUES	LE PROJET
Risque inondation	La commune de Callian est concernée par un Plan d'Exposition aux Risques Naturels(Inondation/mouvement de terrain)	Le site de projet est localisé en quasi-totalité dans un secteur d'Aléa inondations. Ce risque naturel devra être considéré dans l'aménagement de l'espace et dans le choix des constructions afin d'y palier. Cette indication était déjà présente dans le zonage du PLU présenté précédemment.
Risque incendie	La commune ne dispose pas d'un PPRFi. Aucune carte des aléas n'est disponible.	Le site n'est pas concerné par le risque d'incendie.
Risque mouvement de terrain	La commune dispose d'un PPR MT prescrit	Le site est localisé en dehors des zones à risques
Risque de transport de matières dangereuses	La commune est traversée par des voies majeures présentant un risque potentiel. Le site est traversé par un gazoduc	Le site est localisé en bordure de la D562 considérée comme une des voies prédisposée au risque de matière dangereuse. Le site est donc fortement exposé aux risques bien qu'aucun accident n'ait été répertorié ce jour dans la commune.
Nuisances	Plusieurs infrastructures sont considérées comme bruyantes dans la commune : D562, D56	Le site est classé en bordure de la D562, classé comme bruyante et de catégorie 2.
Biodiversité	La commune est concernée par une ZNIEFF de type 1 et 2, et d'espaces Natura 2000 notamment dans les extrêmes sud et nord. En dehors des limites communales plusieurs espaces d'intérêt ont été répertoriés : ZSC, APPB, ZNIEFF2...)	Le site n'est pas localisé au sein des éléments du SRCE. Le site jouxte avec une zone en eu qui n'est pas avérée à l'échelle du site. Le site est localisé en dehors des sites Natura 2000, Znieff. Un Znieff de type 2 est présente au sud du secteur d'étude. Le PLU n'identifie pas le site de projet comme un espace participant ou pouvant participer à la TVB. Le site présente une faible sensibilité écologique au regard de l'occupation du sol actuelle.
Paysage	Pas d'éléments de végétation remarquable ni de patrimoine sur le site et aux abords	Le site présente une faible sensibilité paysagère malgré des perceptibilités depuis les axes majeurs environnants.

Bilan : Le site apparait peu sensible aux enjeux environnementaux.

IV- DESCRIPTION DE L'OPÉRATION ET DE SES INCIDENCES PRESENTIES

1. Présentation de l'opération et de ces principales caractéristiques

Les éléments ci-dessous présentent le projet de Callian. Ils permettent de prendre connaissance de l'agencement du projet dans le secteur d'étude, du détail des différentes composantes (surfaces).

Type de Surface	Désignation	m ²	Type de Surface	Désignation	m ²	Type de Surface	Désignation	m ²	
1. Surface de vente	Surface de vente réglementaire	1682,5	R+1-LT	Local TGBT	10,4	4. Surface sous-louées	(le cas échéant)	0,0	
2. Surface annexes	RDC	236,4		Local Informatique	16,1	5. Surface des locaux vacants	(le cas échéant)	0,0	
				Local VMC	15,6		SURFACE TOTALE DU MAGASIN	(surface utile)	2535,6
	Local préparation pains	49,1		Local Photovoltaïque	4,6	SURFACE DE PLANCHER		Rez-de-chaussée	2473,7
		68,2		Dégagement	14,2			Étage	61,9
	RDC-LS	119,1	3. Surface de réserve	Quai de déchargement	24,8			554,8	
	Sas WC				Zone palettes	17,0			
	Accès R+1				Réserve 24H	172,6			
	Wc H/F				Réserve Jour	119,4			
	Wc PMR - accès réglementé				Réserve 3	98,0			
	Dégagement				Chambre Froide négative	65,7			
	Salle Réunion				Chambre F&L	26,8			
	Local passation de commande				Chambre F&V	30,5			
	Local repos				Local balles	10,1			
	Vestiaires Femmes								
	Vestiaires Hommes								
	Sas IS								
	Video								

Type de Surface	nombre ou m ²	Type de Surface	m ²	Eléments relatifs au PLU	PLU	Projet	Eléments relatifs au règlement d'urbanisme	PLU	Projet
1. Nombre de places de parking	125	5. Surface terrain	13 139,0	1. Espaces plantés	NR	35%	7. Ratio volume bâtiment réalisable		
dont nombre de places PMR	4 dont 1 elec	S. arpentée	12 986,0	- % d'espaces verts	NR	41	8. Clôtures	NR	Non
dont nombre de places famille	3	S. cadastrale		- nombre d'arbres			9. Bassin de rétention	NR	RAL7024
dont nombre de places véhicule électrique	2 dont 1 PMR	6. Surface des espaces verts	4590,0	2. Implantation des constructions :			10. Couleurs imposées (RAL)	Gris anthracite	
dont nombre de places prééquipés élec.	13	7. Surface des VRD	5230,7	- par rapport aux voies			11. Parement des façades	Enduit/Bois	Enduit/Bois
dont nombre de places co-voiturage	0	8. Emprise au sol	3299,7	- par rapport aux limites séparatives			12. Hauteur maximale des constructions	7,50m	7,06m
2. Surface du parking couvert	SO	dont projection verticale du volume de la construction (décret n°2015-1763)	664,9	3. Places de stationnement :			13. Matériaux pour la toiture	Membrane	Membrane
3. Surface du parking non couvert (Aire de circulation des PL incluse)	3716,6	9. Espace rétrocedé	683,5	- voitures	NR	125	14. Hauteur, nombre et emplacement de mâts dits drapeaux		
dont places Famille et PMR (pavés drainants)	109,2	SURFACE DE VENTE RÉGLEMENTAIRE	1682,5	- 2 roues	NR	8	15. Zone PPRI		
dont places électriques	176,6	SURFACE DE PLANCHER (article R*112-2 du code de l'urbanisme)	2535,6	3.1 Limitations Parking :			16. Zone PLU		
dont places eco-végétal	1198,1			- loi Alur	1901,7	653,6	Présence de tournée à gauche pour VL (Axe principal)	Oui	Non
dont voies de circulation	2232,7			- loi SRU			En entrée	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
4. Surface de l'aire de circulation du camion	1146,1			- autres			En sortie	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
				4. CES : % du terrain	NR	19,3%			
				5. Toiture : pente	NR	Mono-pente			
				6. Zone Constructible		Oui			



ENSEIGNE :
Magasin LIDL
Chemin des Combes, 83 440 CALLIAN

35 Rue Charles Peguy
BP 32 Cedex 02
67039 STRASBOURG

DESIGNATION:
Plan masse projet

INDICE:
PC02.01



LIDL
Direction Régionale DRAGUIGNAN
ZAC de Bréguières
83400 LES ARCS
Tél : 04 94 99 80 00
Fax : 04 94 99 80 03

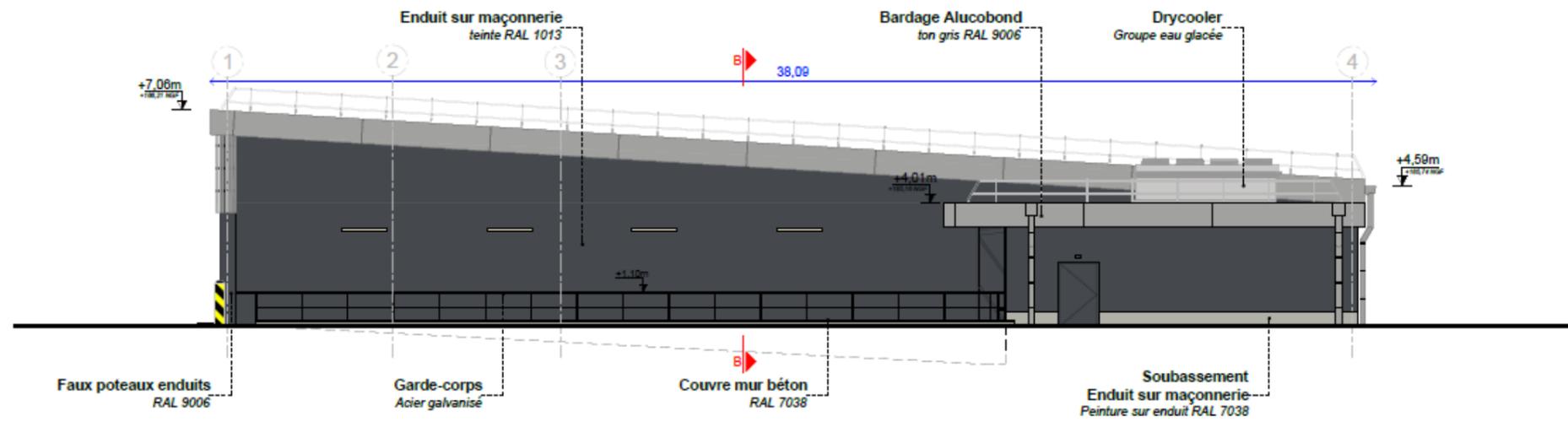
Permis de Construire

DATE : 17 décembre 2019

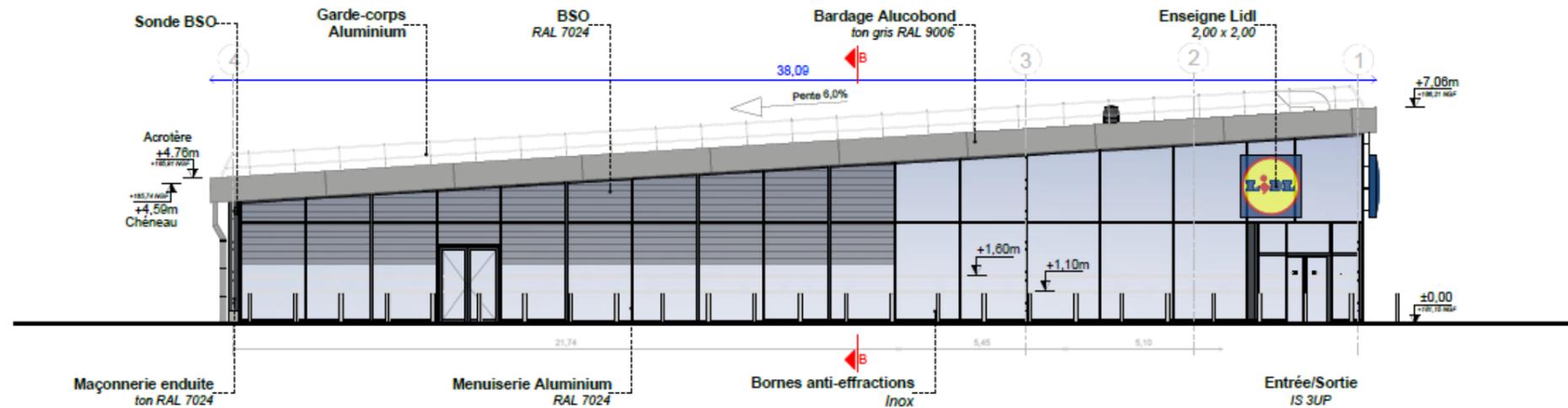
ECHELLE : 1/750e

sarl d'architecture
84260 SARRIANS

ar_tek ARCHITECTURES
AR_TEK ARCHITECTURES
4 chemin de la crôte
T/06 73 89 71 75
artekarchitecture@gmail.com



FACADE PIGNON ARRIÈRE (Sud)



FACADE PIGNON AVANT (Nord)



ENSEIGNE :
Magasin LIDL
Chemin des Combes, 83 440 CALLIAN

35 Rue Charles Peguy
BP 32 Cedex 02
67039 STRASBOURG

DESIGNATION: Plan de façades

INDICE: PC05.02

Permis de Construire

DATE : 17 décembre 2019

ECHELLE : 1/200e

sarl d'architecture
84260 SARRIANS

ar_tek ARCHITECTURES
4 chemin de la crôte
T/06 73 89 71 75
artekarchitecture@gmail.com

LIDL
Direction Régionale DRAGUIGNAN
ZAC de Bréguières
83480 LES ARCS
Tél : 04 94 99 80 00
Fax : 04 94 99 80 03

Permis de Construire

DATE : 17 décembre 2019

ECHELLE : 1/200e

sarl d'architecture
84260 SARRIANS

ar_tek ARCHITECTURES
4 chemin de la crôte
T/06 73 89 71 75
artekarchitecture@gmail.com



ENSEIGNE :
 Magasin LIDL
 Chemin des Combes, 83 440 CALLIAN

35 Rue Charles Peguy
 BP 32 Cedex 02
 67039 STRASBOURG

DESIGNATION:
 Plan de toiture

INDICE:
 PC05.01

LIDL
 Direction Régionale DRAGUIGNAN
 ZAC de Bréguières
 83400 LES ARCS
 Tél : 04 94 99 60 00
 Fax : 04 94 99 60 03

Permis de Construire

DATE : 17 décembre 2019

ECHELLE : 1/200e

sarl d'architecture
 84260 SARRIANS

ar_tek ARCHITECTURES
 4 chemin de la crôte
 T/06 73 89 71 75
 artekarchitecture@gmail.com

2. Incidences pressenties du projet sur l'environnement

Au regard de l'occupation du sol actuelle du site et au regard du projet d'aménagement de la société LIDL les incidences sur l'environnement peuvent être considérées comme neutres à positives.

En effet, le projet va permettre une requalification totale du site, aujourd'hui en cours de recolonisation par la végétation et qualifié de déprise agricole – jachère.

En cohérence avec le règlement du PLU, le projet propose la réalisation de 35% d'espaces verts, et la plantation de 41 arbres sur le terrain destiné à recevoir le projet. Aucun bassin de rétention n'est prévu dans les aménagements. Le terrain étant situé en zone constructible, aucune contrainte particulière n'est mise en évidence au regard du PLU.

Le projet présente ainsi les caractéristiques suivantes :

- Construction de 2535.6 m² de surface de plancher, et d'une surface de vente de 1682.5 m², sur un terrain de 13139 m² selon les relevés géomètre et de 12986 m² au cadastre.
- Aménagement de 125 places de parking, dont 3 places familles, 4 places PMR, et 2 places dédiées aux véhicules électriques.
- Aménagements de 10 places pour 2 roues.
- Création de 5230.7 m² de surface dédiée aux VRD.
- Création de 4590 m² d'espaces verts.
- L'installation de 440 m² de panneaux solaires sur toiture, et de deux ombrières photovoltaïques de 330 m² et de 210 m².

Focus sur la mise en place des énergies renouvelables

En plus de mettre en évidence une **insertion paysagère quantitative et qualitative**, le projet expose un investissement non négligeable sur les énergies renouvelables. Ce choix apparaît cohérent et pertinent au regard de la localisation du projet dans le Var, département qui bénéficie d'un fort ensoleillement. D'autre part, le choix de LIDL, de placer des panneaux solaires sur toiture, renforce l'envie du porteur de projet de présenter un projet **moderne** et tourner vers le **respect et la problématique environnementale**. Ces choix et ces investissements apparaissent par conséquent favorables à l'environnement et à la mise en valeur du projet au regard de son emplacement géographique.

Le projet d'aménagement du LIDL est **soumis à examen au cas par cas pour la réalisation d'une étude d'impact** au regard de la **rubrique 41a – « Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus »**.

Après examen l'Autorité Environnementale soumettra ou non le permis de construire à étude d'impact.

Le projet étant inférieur à 10 000m² de surface de plancher il n'est pas soumis à la rubrique 39.

Aucun boisement n'est prévu sur le site, le projet n'est pas soumis à la rubrique 47 concernant le défrichement.